

# Comité de pilotage

---

DEUXIÈME RÉUNION

# Demande de report

---

# Chronologie

---

- 9 décembre 2021 : Envoi du dossier de demande de report
- 3 mars 2022 : validation du SDAGE 2022-2027 par le comité de bassin dans lequel est inscrit le délai à 2027 pour l'atteinte du bon état quantitatif

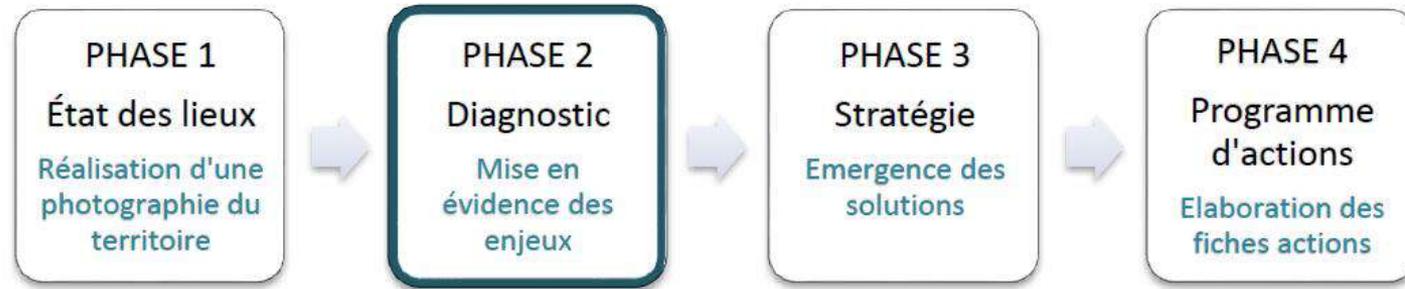
Piézomètre	POEd (m NGF)	POEf (m NGF)	PCR* (m NGF)	Unité hydrographique	Echéance
Longeville	1,5	0,3	0	Lay	2021
Luçon	2	0,7	0,2		
Tous vents (Saint-Aubin)	2,2	1	0,5	Vendée	2021
Breuil (Langon)	2	1	0,5		
Billaude (Doix-lès-Fontaines)	2	1	0,5		
Azire (Benet)	2,3	1,9	1,6	Autize	2027
Grand Nati (Oulmes)	4,6	3	2,5		
Saint-Hilaire le Palud	3,5	2,4	1,7	Mignon, Courance, Guirande	2027
Bourdais	12,4	11,2	0,6		
Saint-Georges du Bois	24	9,5	18,5	Curé et fleuves côtiers	2027

# Clarification des phases du PTGE

---

# Phases d'un PTGE – Elaboration

---



## 1. ETAT DES LIEUX : Elaborer une photographie du territoire

- Qualifier l'état des eaux et les différents usages de l'eau
- Identifier l'origine de l'éventuelle dégradation de l'eau et des milieux aquatiques
- Informer le public et les acteurs du bassin sur les pressions exercées par les activités humaines sur le territoire et leurs impacts sur l'état des masses d'eau.

# Phases d'un PTGE – Elaboration

---

**2. DIAGNOSTIC** : Mise en évidence des enjeux par la reprise des points clefs de l'état des lieux, entrechoquée avec la vision des acteurs du territoire  
(Concertation)

Exemple : Le diagnostic (du PTGE Seugne) se composait de 6 parties :

- **Partie 1 : Evaluation de la ressource**, relative aux volumes des différents usages ;  
*(Résumé de l'état des lieux sur la ressource)*
- **Partie 2 : Diagnostic préalable** : Identification des problématiques par entretiens ;  
*(travail actuel réalisé par Lisode-Envylis)*
- **Partie 3 : Problématiques issues de l'atelier de travail**, complétant de manière collective la partie précédente ; *(pré-phase de concertation supplémentaire?)*
- **Partie 4 : Cartographie des problématiques du territoire**, illustrant les problématiques relevées ;
- **Partie 5 : Diagnostic technique** : Détermination des secteurs de pression et de vulnérabilité du territoire ;
- **Partie 6 : Synthèse**

# Phases d'un PTGE – Elaboration

---

## 3. CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE : Emergence des solutions (Concertation)

- Hiérarchisation des enjeux en fonction des dynamiques observées et des objectifs visés.
- Territorialisation des actions

## 4. RÉDACTION DU PROGRAMME D' ACTIONS : Elaboration des fiches actions (Concertation)

- Argumentation ouverte de mesures ou d'actions permettant le changement dans le sens voulu par les acteurs.

# Phases d'un PTGE – Suivi

---

## 5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS.

- Suivi a minima annuel par un comité de suivi des indicateurs

## 6. EVALUATION DU PTGE (au bout de 6 à 12 ans / à la date du retour à l'équilibre)

- Etablir un bilan des actions mises en œuvre, un suivi des effets sur la ressource et vérifier l'atteinte des objectifs

# Etat des lieux

---

# Structuration du document

---

## Trois grands blocs

Description  
du contexte

- I. Description du territoire : sols, climats, milieux naturels
- II. Organisation de la gestion de l'eau : cadre réglementaire et acteurs de l'eau

La ressource  
en eau (état)

- III. A. Eaux souterraines
- III. B. Eau superficielles
- III. C. Eaux côtières et de transition

Les différents  
usages de l'eau  
sur le territoire

- IV. AEP
- V. Industries
- VI. Usages inféodés aux milieux aquatiques
- VII. Agriculture

# Description du contexte

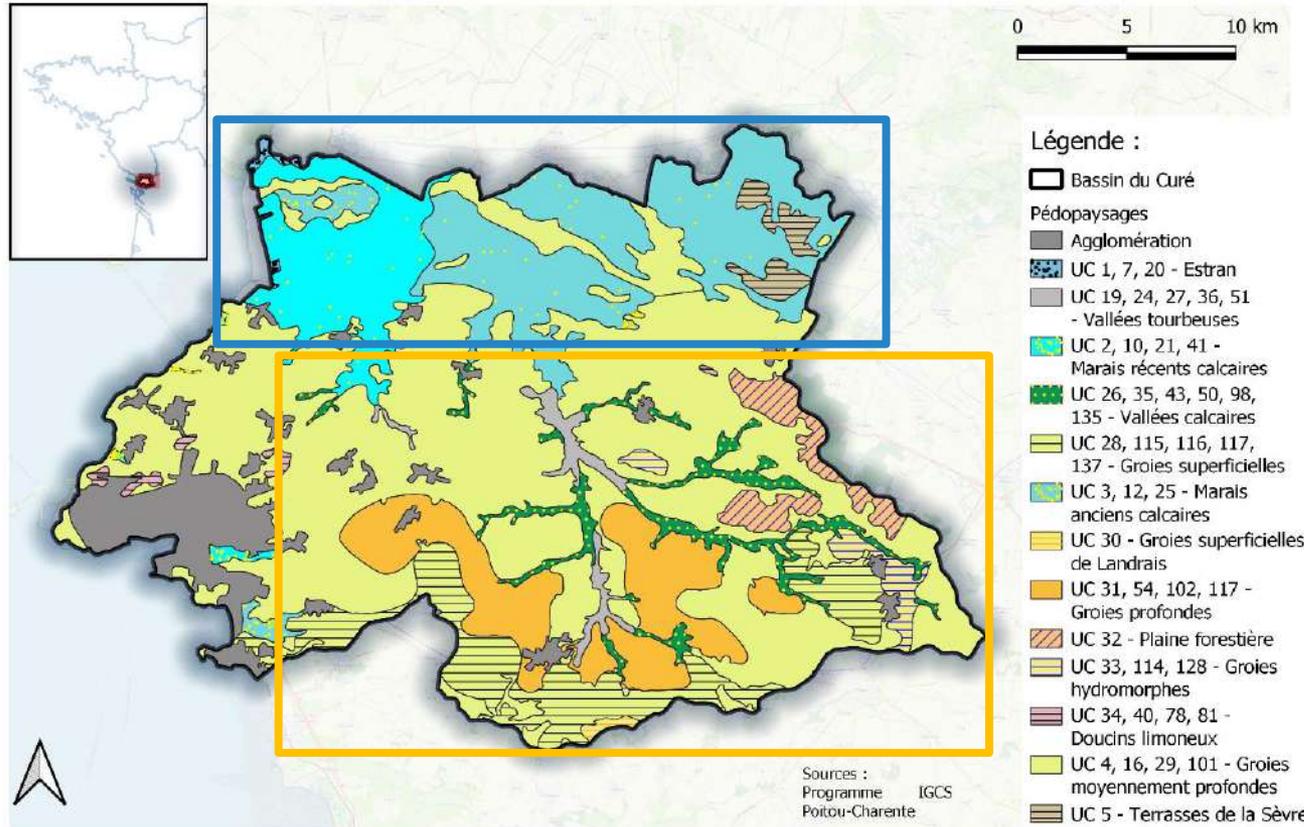
---

# I. Description du contexte

## A. Sol

### Pédopaysages du bassin du Curé

Fait par : Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime



Deux ensembles :

- Trois quart sud = Terres de groies
- Quart nord = Terres de marais

Un troisième :

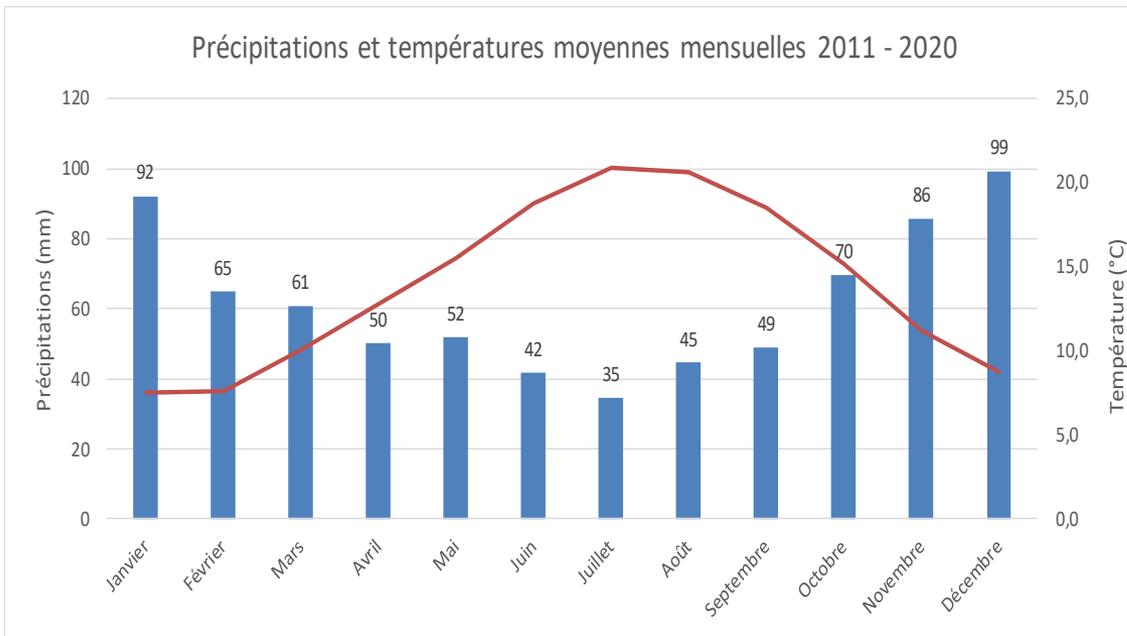
- Terres de vallées le long des cours d'eau

Influence sur la réserve utile des sols, le type d'agriculture, les prélèvements en eau

Terrains agricoles = 83% du territoire

# I. Description du contexte

## B. Climat



### Climat océanique :

- Déficit hydrique entre avril et septembre
- Recharge d'octobre à février

Depuis 1959 le changement climatique a accentué et accentuera ces différences saisonnières (malgré des variations interannuelles) :

- Augmentation des températures au printemps et en été, d'environ 1,4°C. L'ETP a augmenté en conséquence (113 mm en 60 ans, particulièrement au printemps).
  - Diminution de la pluviométrie entre juillet et septembre de - 6.5 mm/décennie.
- Un déficit climatique hydrique estivale qui s'accroît : +29 mm en 60 ans (menace à l'avenir sur le niveau de la ressource en eau souterraine).

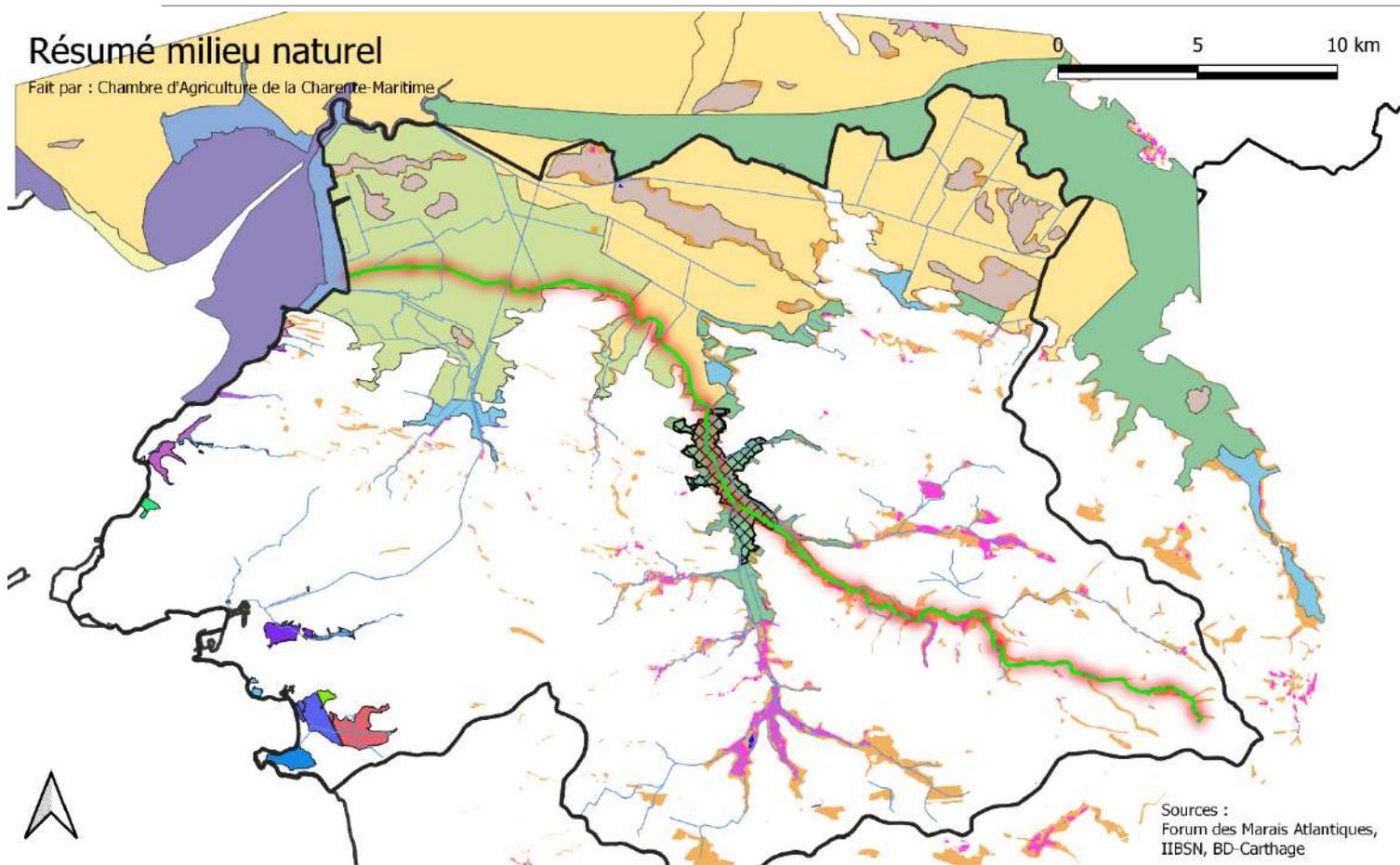
# I. Description du contexte

## C. Milieu naturel

Nombreuses zones d'intérêts écologiques qui se recoupent (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, Zones humides, etc.)

Nouvel APPB : nouvelle gestion des niveaux d'eau

→ Une richesse liée à l'eau à préserver, restaurer



### Résumé milieu naturel

Fait par : Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime

0 5 10 km

Sources :  
Forum des Marais Atlantiques,  
IIBSN, BD-Carthage

### Légende :

- |                           |   |   |  |                |
|---------------------------|---|---|--|----------------|
| Bassin du Curé            | Marais de l'île   | Marais du Chay                                  | Zones non humides à phénomènes hydrauliques particuliers | Marais mouille |
| Cours d'eau               | Marais de Pampin  | Marais du Port du Plomb et Marais Gatineau      | Entités paysagères                                       | Schorre        |
| le Curé                   | Marais de Tasdon  | Marais Poitevin                                 | Dunes et Sables  | Slikke         |
| Autres                    | Marais de Vuhé, Marais de la cabane brûlée et marais de la pierre | Inventaire zones humides bassin Sèvre Niortaise | Fond de vallée humide hors syndicat                      | Terre haute    |
| Zones humides             | Marais doux des sables et Marais du pont de la pierre             | Zones humides                                   | Marais desseche  | APPB           |
| Marais de la Prée de Sion |   | Plans d'eaux et mares                           | Marais intermediaire                                     |                |

# La ressource en eau

---

# II. La ressource en eau

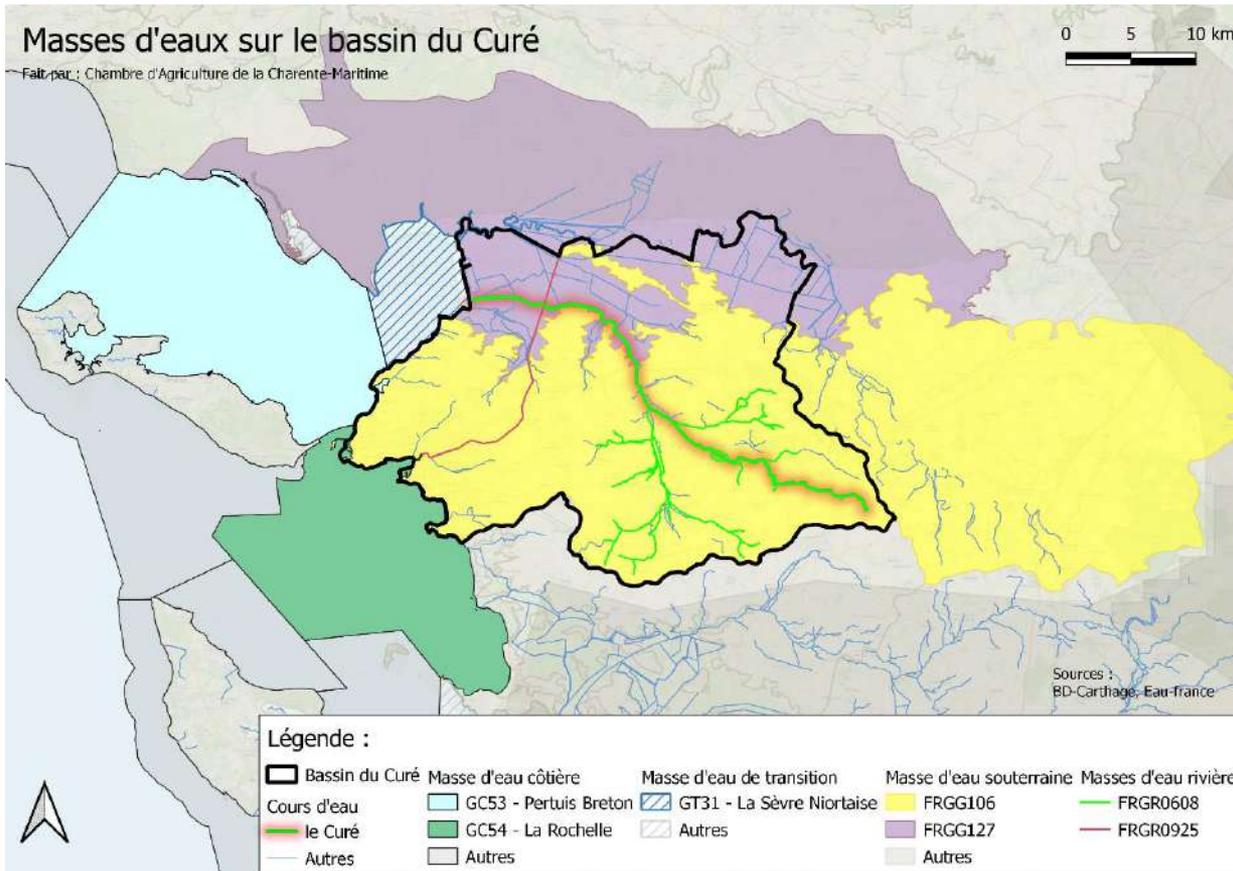
## A. Présentation

### 4 masses d'eau sur le bassin :

- Deux superficielles (dont une **artificielle**)
- Deux souterraines (dont une **en bon état**)

→ L'état des lieux se concentre sur **la nappe libre du jurassique** et la masse d'eau superficielle du Curé et de ses affluents

+ 1 **masse d'eau de transition**  
et 2 **masses d'eau côtières**  
influencées par le bassin



# La masse d'eau souterraine

---

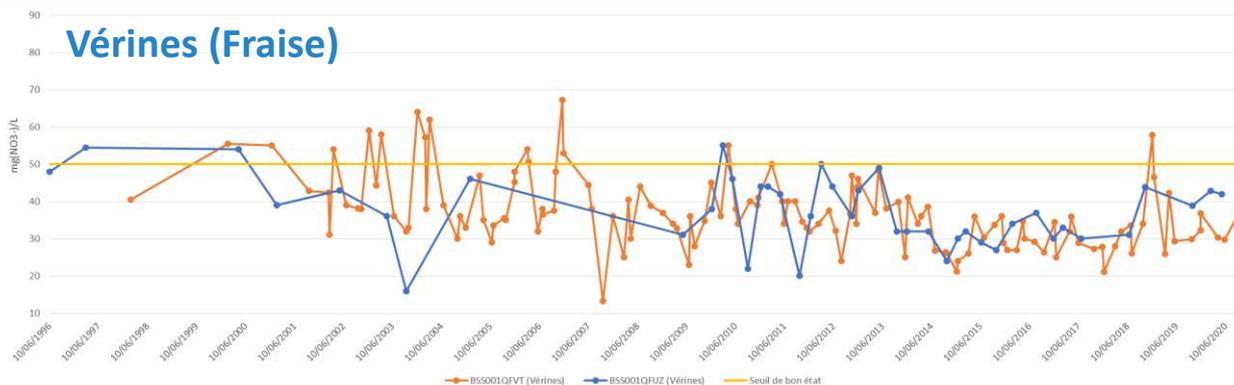
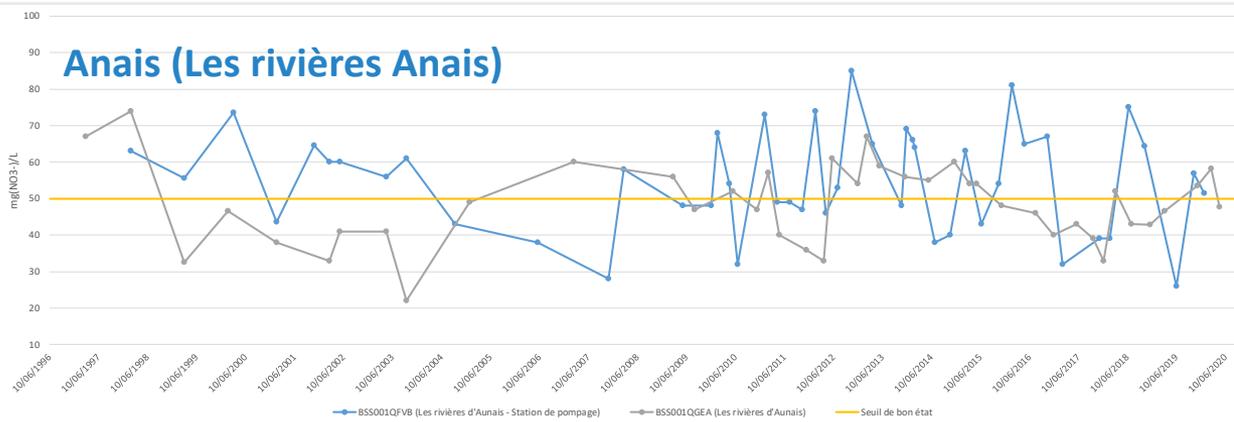
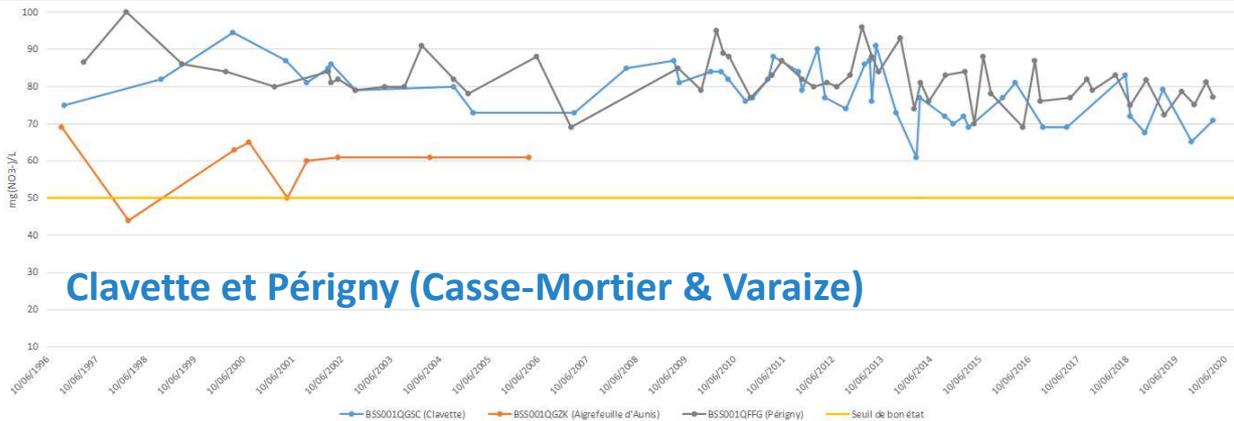
# II. La ressource en eau

## B. Eaux souterraines

Masse d'eau	Evaluation de l'état SDAGE 2022 - 2027				
	Etat chimique			Etat quantitatif	
Code + Nom	Global	Nitrate	Pesticides	Etat	Paramètre déclassant
FRGG106 - Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis	3	3	2 (mais risque pour 2027)	3	Cours d'eau associés, Ecosystème terrestres associés
FRGG127 - Calcaires et marnes captifs sous Flandrien du Jurassique supérieur de l'Aunis	2	2	2	2	/

# II. La ressource en eau

## B. Eaux souterraines



### Qualité :

○ Nitrates aux différents captages :

- Pollution généralisée à Clavette et Périgny (> 70 mg/L)
- Fluctuation autour du seuil de potabilité à Anais
- Amélioration nette à Vèrines depuis 2000 (concentration inférieure à 50 mg/L)

➔ Lessivage pendant les fortes pluies hivernales

# II. La ressource en eau

## B. Eaux souterraines

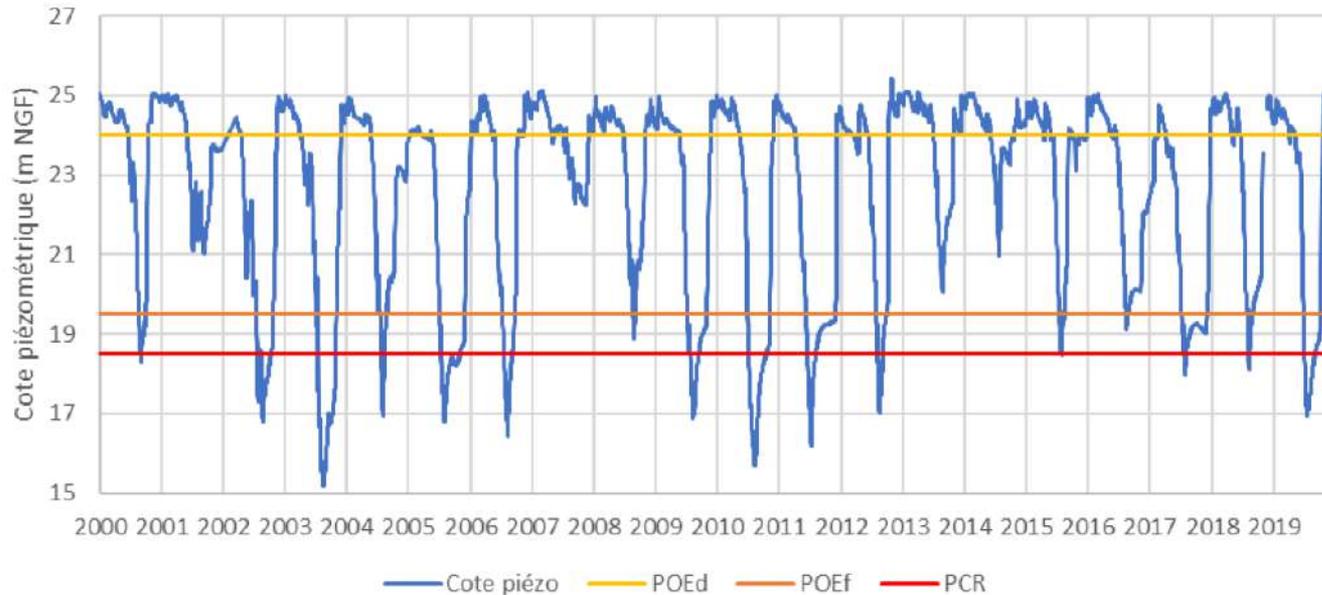
Identifiant BSS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BSS001QEVS (Marsilly)	0	NA	NA	<	0	<	0	0	<
BSS001QFFG (Périgny)	<	Chlortoluron	<	<	<	<	Métazachlore ESA	<	<
BSS001QFUZ (Vérines)	0	0	<	<	<	<	<	0	0
BSS001QFVB (Les rivières d'Anais SP)	<	0	0	<	<	<	0	<	0
BSS001QFVT (Vérines)	2-hydroxy atrazine Aminotriazole	<	<	<	<	<	<	Metolachlor ESA	Metolachlor ESA Métolachlore NOA 413173
BSS001QGEA (Les rivières d'Anais)	NA	NA	NA	<	<	<	<	NA	NA
BSS001QGSC (Clavette)	NA	Chlortoluron Diméthénamide	Diméthé namide	<	<	NA	<	Métazachlo re ESA	<

- Données ADES 2000 – 2020 : 30 substances détectées, 24 herbicides (ou métabolites), dont 2 interdits (atrazine et ses métabolites et le diuron), 1 est une substance utilisée comme fongicide, 3 sont des substances industrielles et enfin 2 servent à potabiliser l'eau.
- Depuis 2015 : principalement des métabolites issus de la dégradation du métolachlore et métazachlore.
- Clavette ne comporte pas beaucoup de mesures (ADES) mais les molécules sont souvent détectées quand mesurées.

# II. La ressource en eau

## B. Eaux souterraines

MP6 - St Georges du Bois - 06344X0042 S - Objectifs modifiés (-1 m)



Fonctionnement de la nappe :

- Hautes eaux entre janvier et avril
- Basses eaux entre juin et novembre.
- Déchargement de la nappe entre mars et novembre → soutien aux cours d'eau et prélèvements

Selon les nouveaux piézomètres objectifs du SDAGE 2022 – 2027 (travail de l'EPMP) :

- POEd ET POEf ont été respectés seulement 4 années sur 20
- Le PCR est dépassé en moyenne 34 j/an (respect 6 années sur les 20)

# La masse d'eau superficielle

---

# II. La ressource en eau

## C. Eaux superficielles

Code + nom	SDAGE	Etat écologique				Indicateurs biologique			
		Etat écologique	Niveau de confiance validé	Etat biologique	Etat physico-chimique générale	IBD (Diatomées)	I2M2 (Invertébrés)	IBMR (végétation aquatique)	IPR (Poissons)
FRGR0608 - Le Curé et ses affluents	2016 - 2021	Etat moyen	Elevé	Bon état	Etat médiocre	Bon état	0	0	0
	2022 - 2027	Etat moyen	/	Mauvais état	Bon état	Bon état	Mauvais état	Etat moyen	Etat moyen

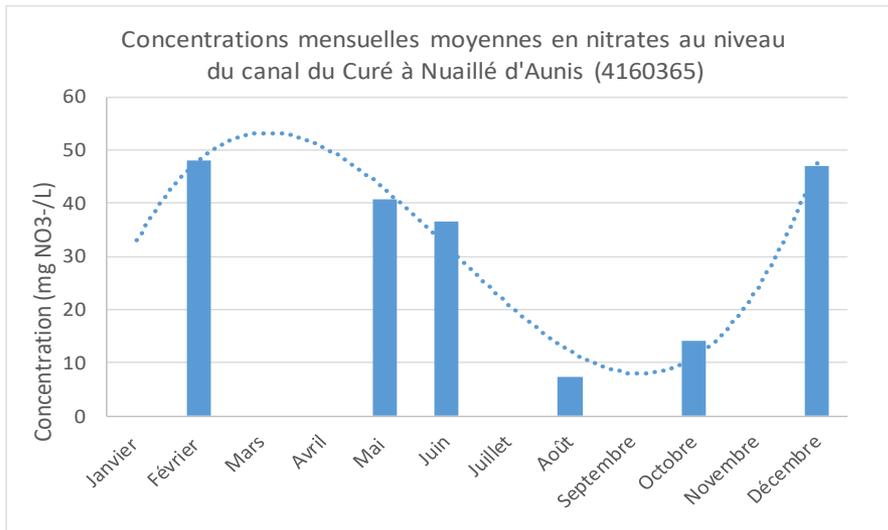
0 = Information insuffisante pour attribuer un état, 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Masse d'eau fortement modifiée canalisée sur sa partie aval depuis le pont du Booth

- Déclassement en raison de l'état biologique (invertébrés, mais aussi végétation aquatique et poissons)
- Amélioration de l'état physico-chimique (mais toujours des risques vis-à-vis des nitrates [Zone Vulnérable] et des pesticides)
- Autres risques et pressions sur la continuité avec les obstacles à l'écoulement

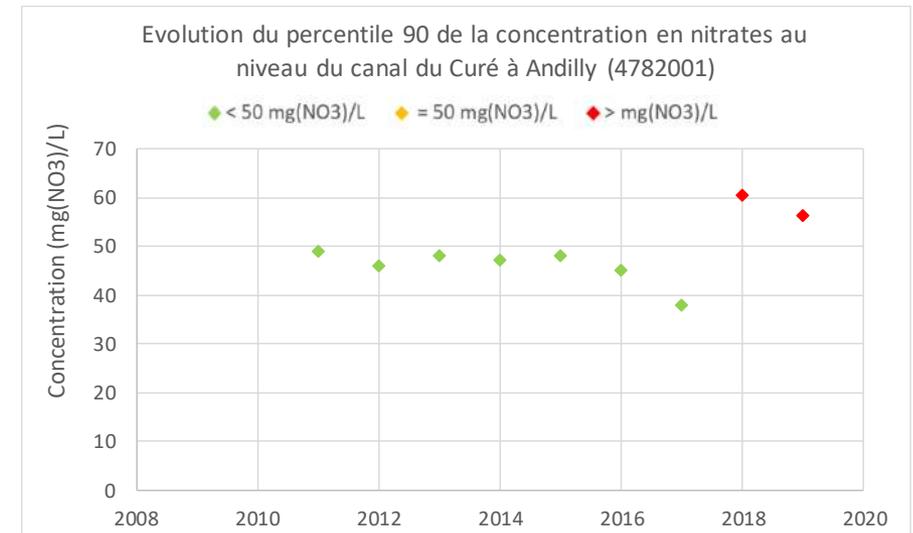
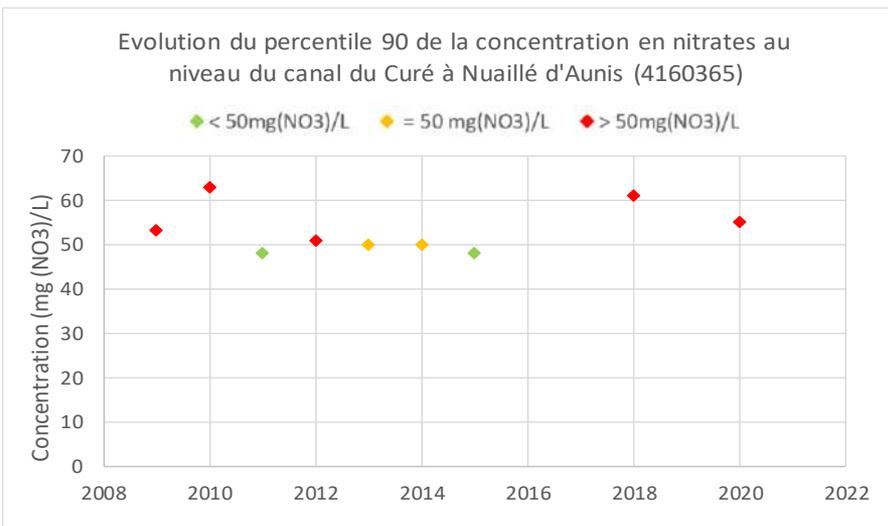
# II. La ressource en eau

## C. Eaux superficielles



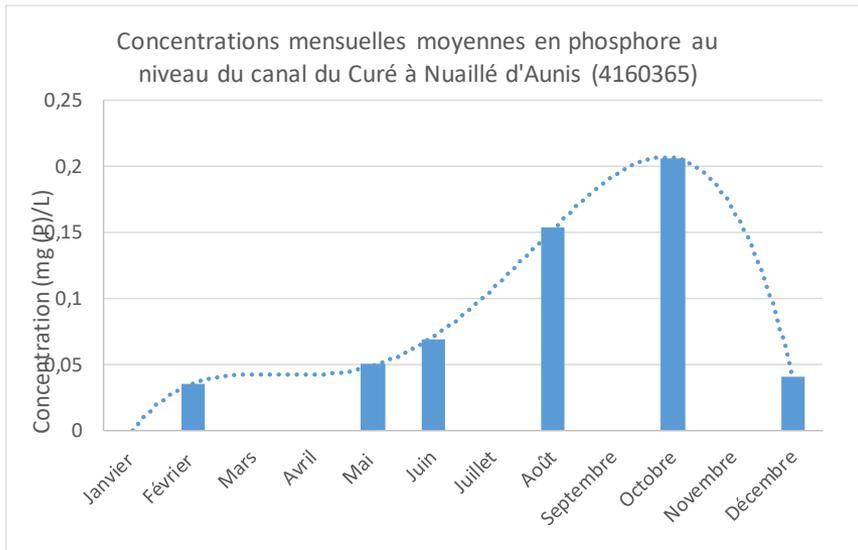
### Nitrates

- Malgré le bon état physico-chimique : encore des années où la pollution aux nitrates est présente
- Variation : Dû sans doute au lessivage et ruissellement vers les cours d'eau



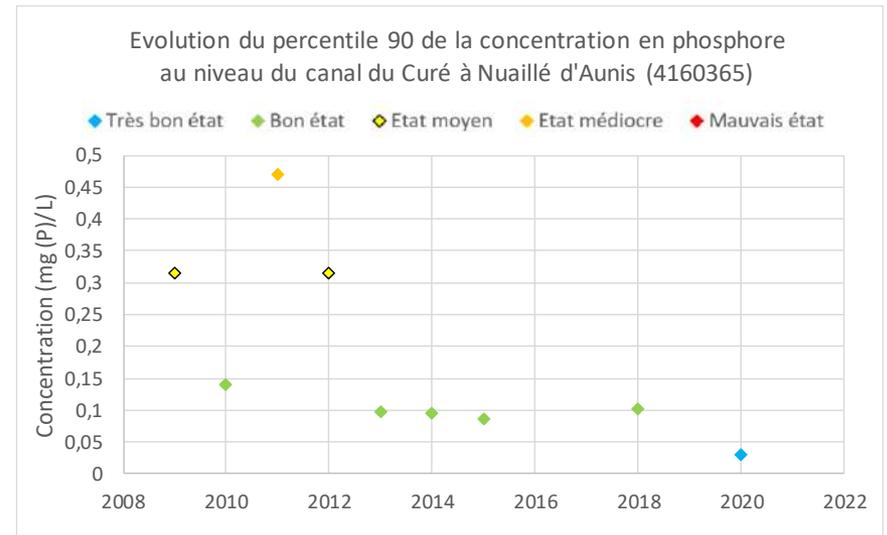
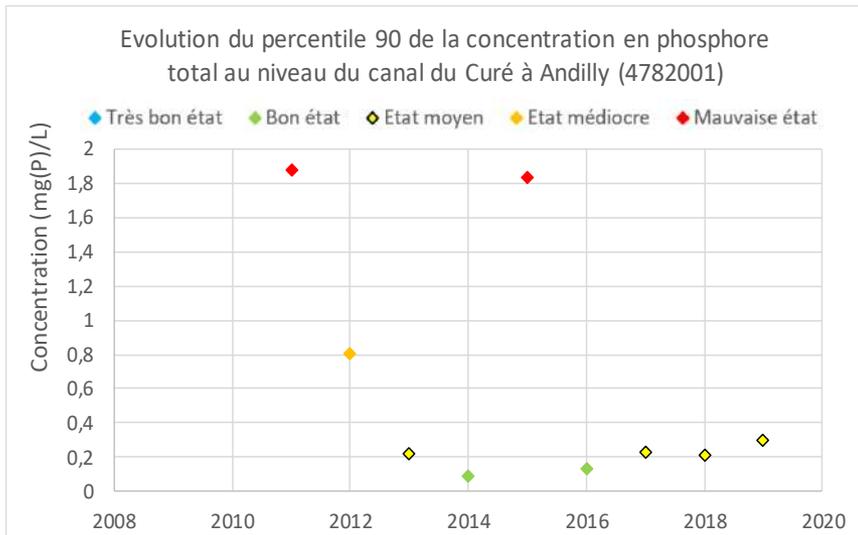
# II. La ressource en eau

## C. Eaux superficielles



### Phosphore :

- Bon état voire très bon à Nuailly, moyen à Andilly
- Saisonnalité : entre juillet et novembre (en raison de l'élevage ?)

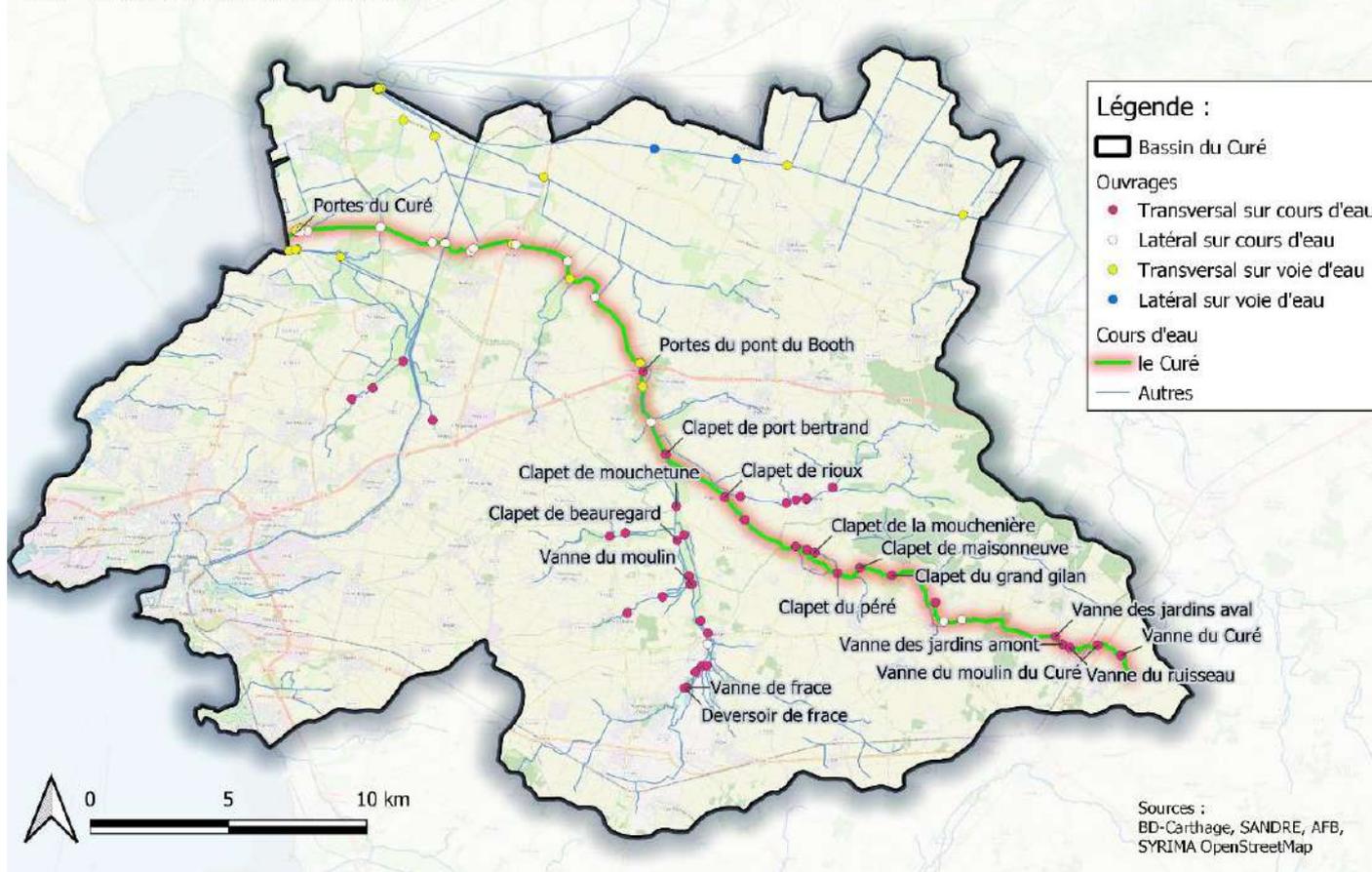


# II. La ressource en eau

## C. Eaux superficielles

### Ouvrages en cours d'eau et marais sur le bassin du Curé

Fait par : Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime



MFEM :

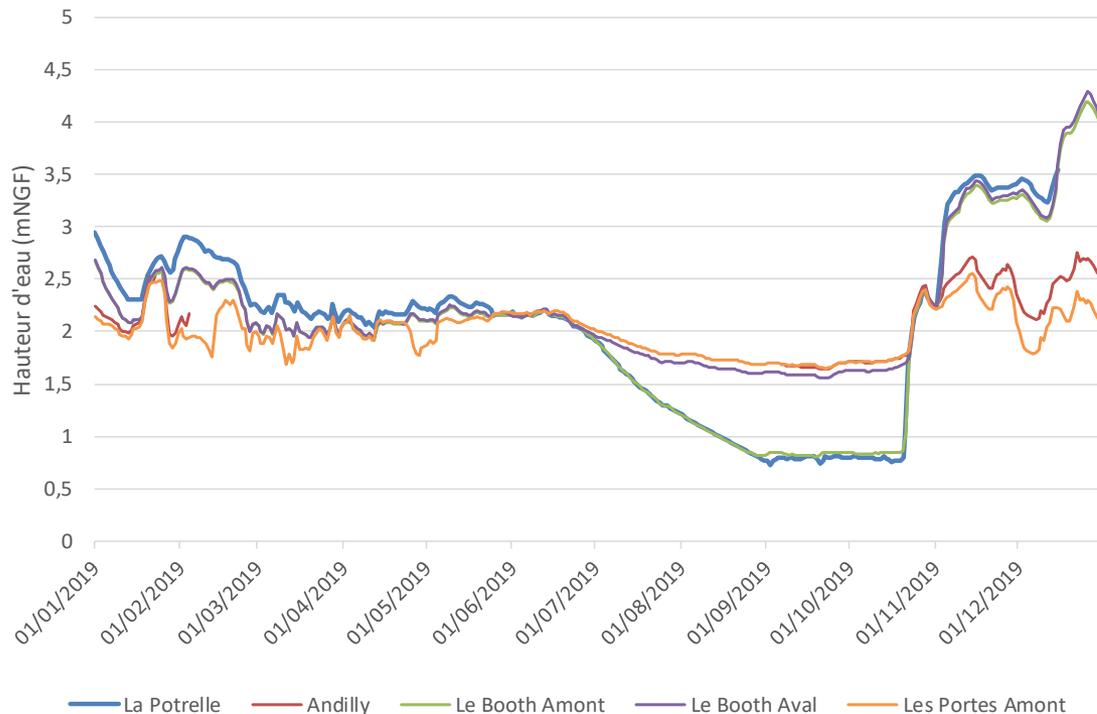
- Canalisé sur son aval
- Ouvrages transversaux :
  - Curé : 15
  - Virson : 3

→ Fractionnement et étagement moyens à l'échelle du bassin =  
Obstacles à l'écoulement des espèces, des sédiments

# II. La ressource en eau

## C. Eaux superficielles

Niveau du Curé aux stations limnimétriques en 2019



Suivi des niveaux d'eau :

- Booth Amont : recharge automnale → hauteur d'eau importante en hiver (> à 3,5 mNGF) → étiage sévère en été où la côte est inférieure à 1mNGF.
- Booth aval : gestion des ouvrages = maintien artificiel des hauteurs d'eau en été au-dessus de 1,5mNGF

Suivi des assecs à l'amont (ONDE + Fédération de pêche 17) : Assecs sévères et prolongés

Le Virson  
Le St-Christophe  
Le Curé amont  
Le Curé à Nuailé

Le St-Bibien  
Le Moulin de la goutte amont

Le Curé  
intermédiaire et aval  
La Roulière

La Roulière au  
Gué d'Alléré Aval  
Le Moulin de la  
Goutte aval  
L'abbaye  
Pré le Roy

Fréquence  
des assecs

# Les masses d'eau côtières et de transition

---

# II. La ressource en eau

Masse d'eau	Evaluation de l'état - SDAGE 2022 - 2027 (Projet)		
Code + nom	Etat écologique	Etat chimique	
		Avec ubiquiste	Sans ubiquiste
FRGT31 - La Sèvre Niortaise	3	1	1
FRGC53 - Pertuis Breton	2	2	1
FRGC54 - La Rochelle	2	1	1

Le Curé apporte 7% des apports hydriques de la baie de l'Aiguillon (comprise dans la ME la Sèvre Niortaise). En crue, son apport est triplé (mais pas en part).

D'autres activités rejettent leurs eaux directement dans le milieu : STEP de Port-Neuf, activités portuaires, etc.

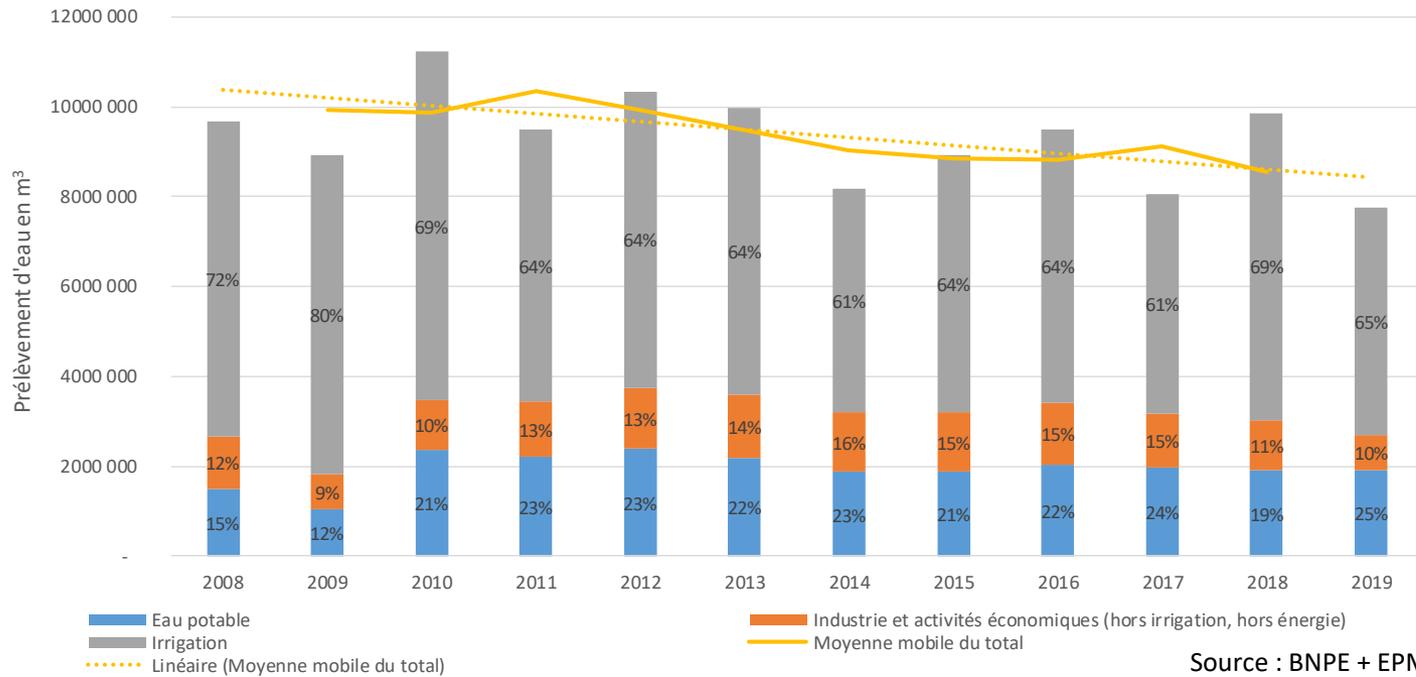
# Les différents usages de l'eau sur le territoire

---

# III. Les usages de l'eau

## A. Présentation

Prélèvements par secteur d'activité sur le bassin du Curé



Source : BNPE + EPMP

### Répartition

- Irrigation [61 ; 69] %
- AEP [21 ; 24] %
- Industries [11 ; 15] %

→ Prélèvements souterrains (sauf pour une industrie à Marans)

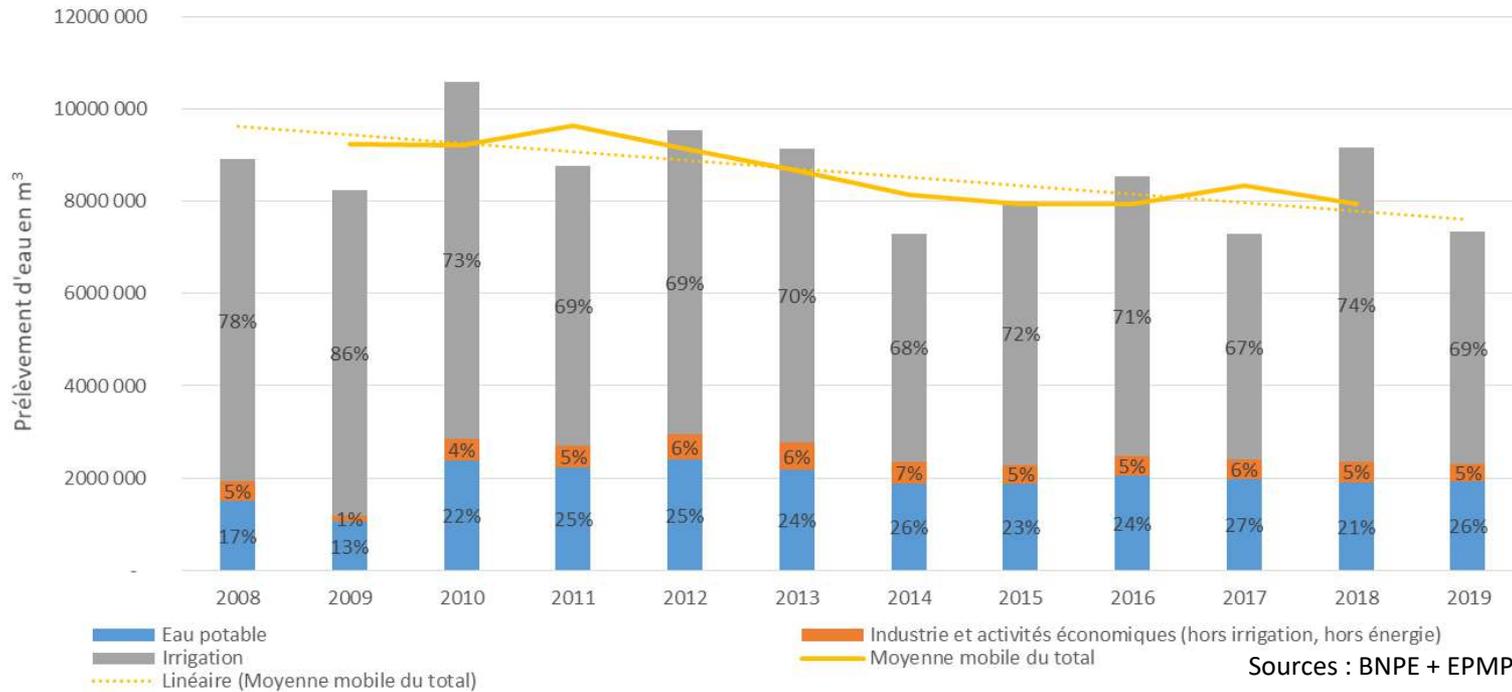
→ Les fluctuations des prélèvements agricoles expliquent les fluctuations interannuelles totales

# III. Les usages de l'eau

## A. Présentation

### SOUTERRAINS

Prélèvements souterrains par secteur d'activité sur le bassin du Curé



### Répartition

○ Irrigation  
≈ 71 %

○ AEP  
≈ 24 %

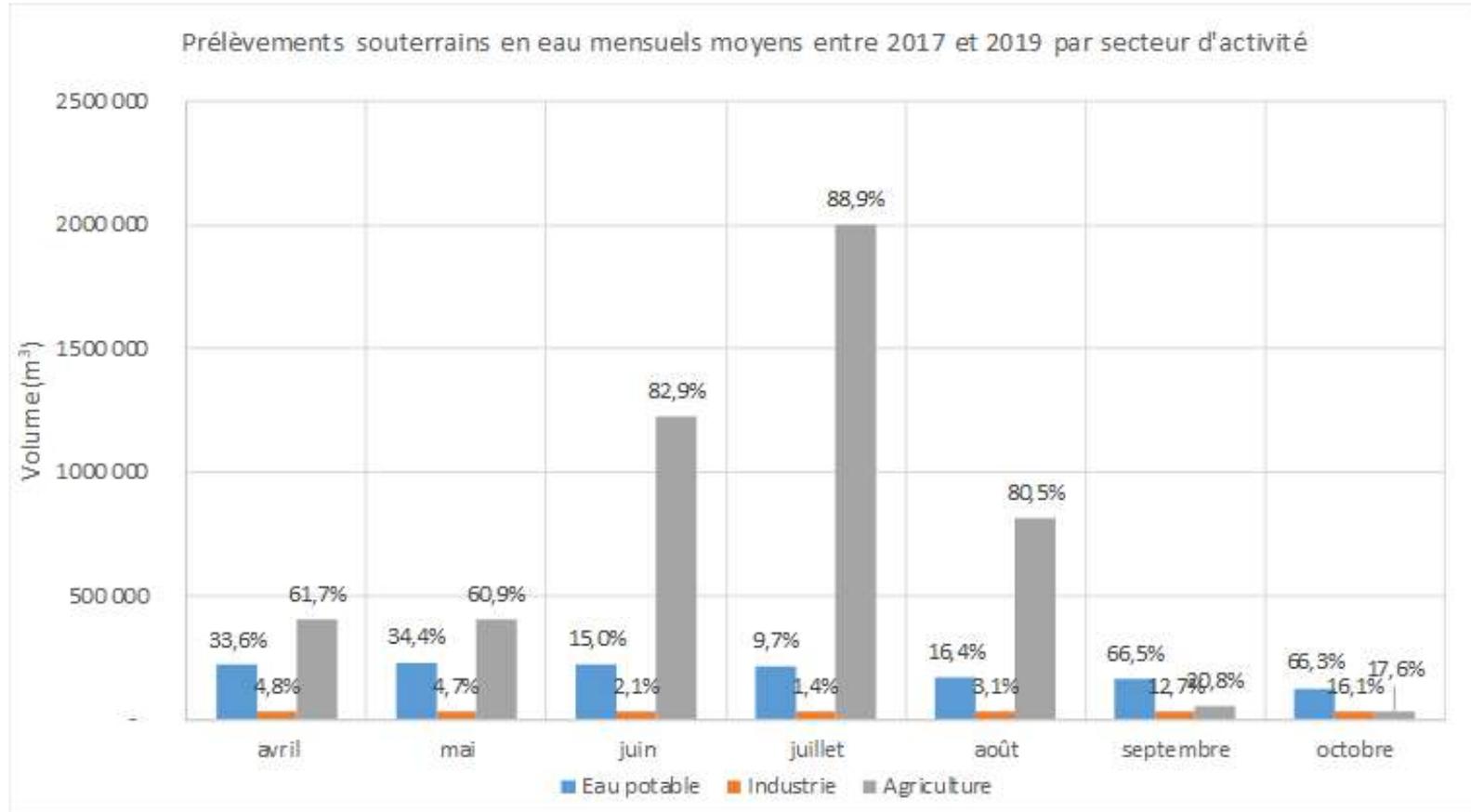
○ Industries  
≈ 5 %

Sources : BNPE + EPMP

# III. Les usages de l'eau

## A. Présentation

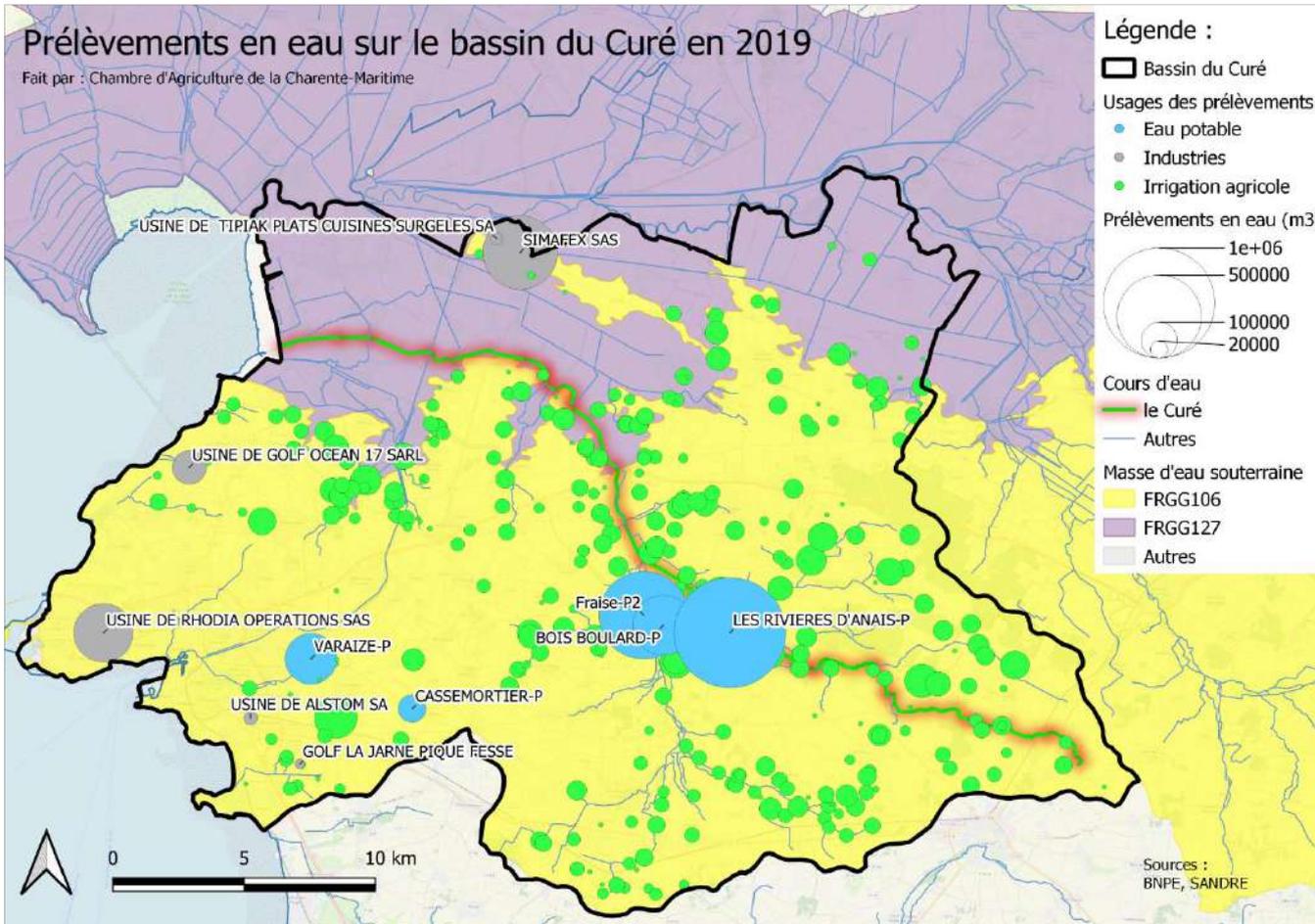
### SOUTERRAINS



Sources : BNPE + EPMP + ville de La Rochelle

# III. Les usages de l'eau

## A. Présentation



- Irrigation : Points de prélèvements répartis sur la nappe libre à proximité des cours d'eau

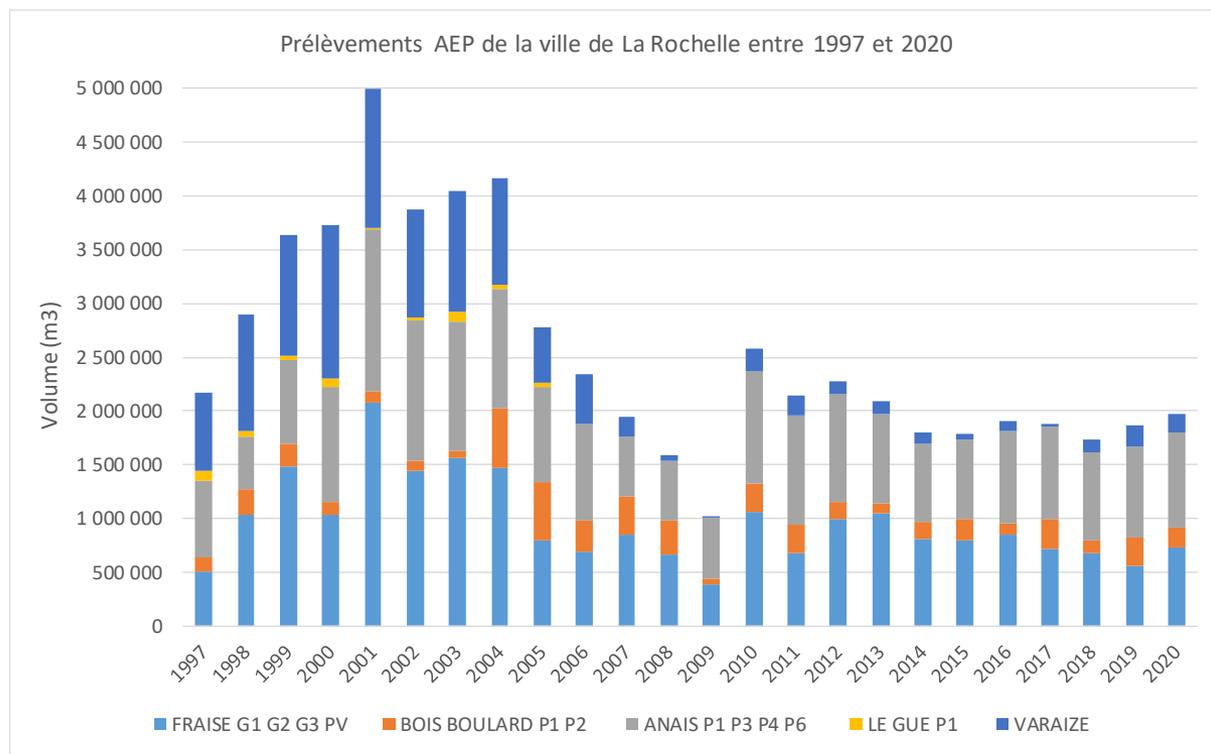
- AEP & industries : Concentrés en quelques points de captage

# Usage Eau potable (AEP)

---

# III. Les usages de l'eau

## A. AEP



Deux producteurs d'eau potable : CDA La Rochelle & Eau17

**Seule** la CDA a des captages sur le Curé : 1,9 Mm<sup>3</sup> en moyenne et stable (2014 – 2019) soit ≈ 16% de l'eau consommée sur la CDA. (pic en juillet qui s'étale)

→ Une faible partie de l'eau consommée sur le territoire vient du territoire

Projet de mise en service de Les Carnes (Benon) par Eau17

Provenance de l'eau	Coulonge	Saint-Hippolyte	Captages de l'Aunis		Total
			Sur le bassin du Curé	La Ragoterie	
Quantité (Mm <sup>3</sup> )	5.5	3.7	1.9	0.6	11.7

Provenance de l'eau potable destinée aux communes de la **Communauté d'Agglomération de La Rochelle** en 2021 (Source : CDA la Rochelle & BNPE)

# Usage industriel

---

# III. Les usages de l'eau

## B. Industrie

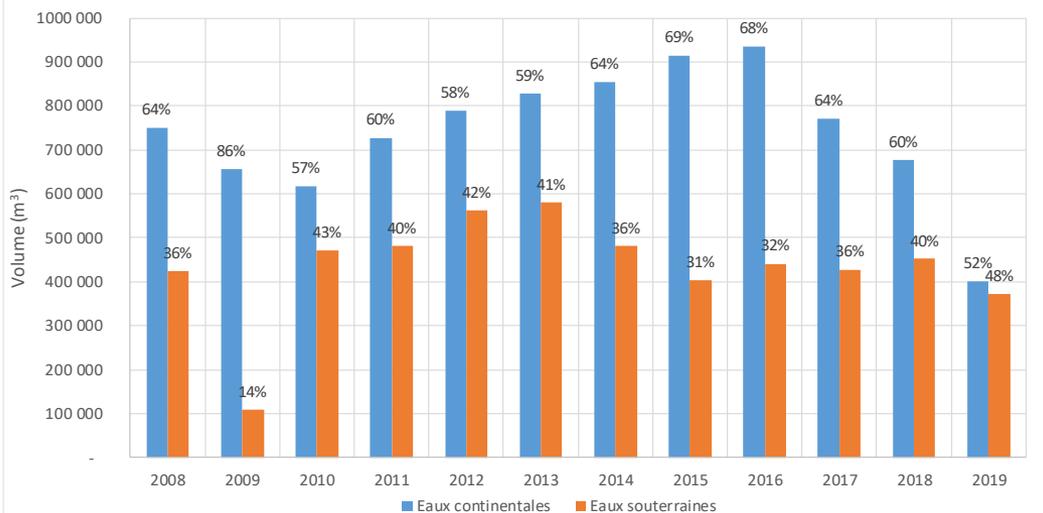
Prélèvements en eau industriels entre 2008 et 2019



Dominée par les petites industries (90% < 19 sal)

Hétérogénéité de leur installation (La Rochelle et périphérie)

Prélèvements en eau industriels entre 2008 et 2019



5 prélèvements industriels (1,2 Mm<sup>3</sup>) :

- 4 souterrains (40% = 0,5 Mm<sup>3</sup>)
- 1 continental (60%, SIMAFEX).

Simafex (60%), Rhodia Opérations (30%) et Golf Océan 17 (7%) = 97% des prélèvements

# Usages inféodés aux milieux aquatiques

---

# III. Les usages de l'eau

## C. Usages inféodés

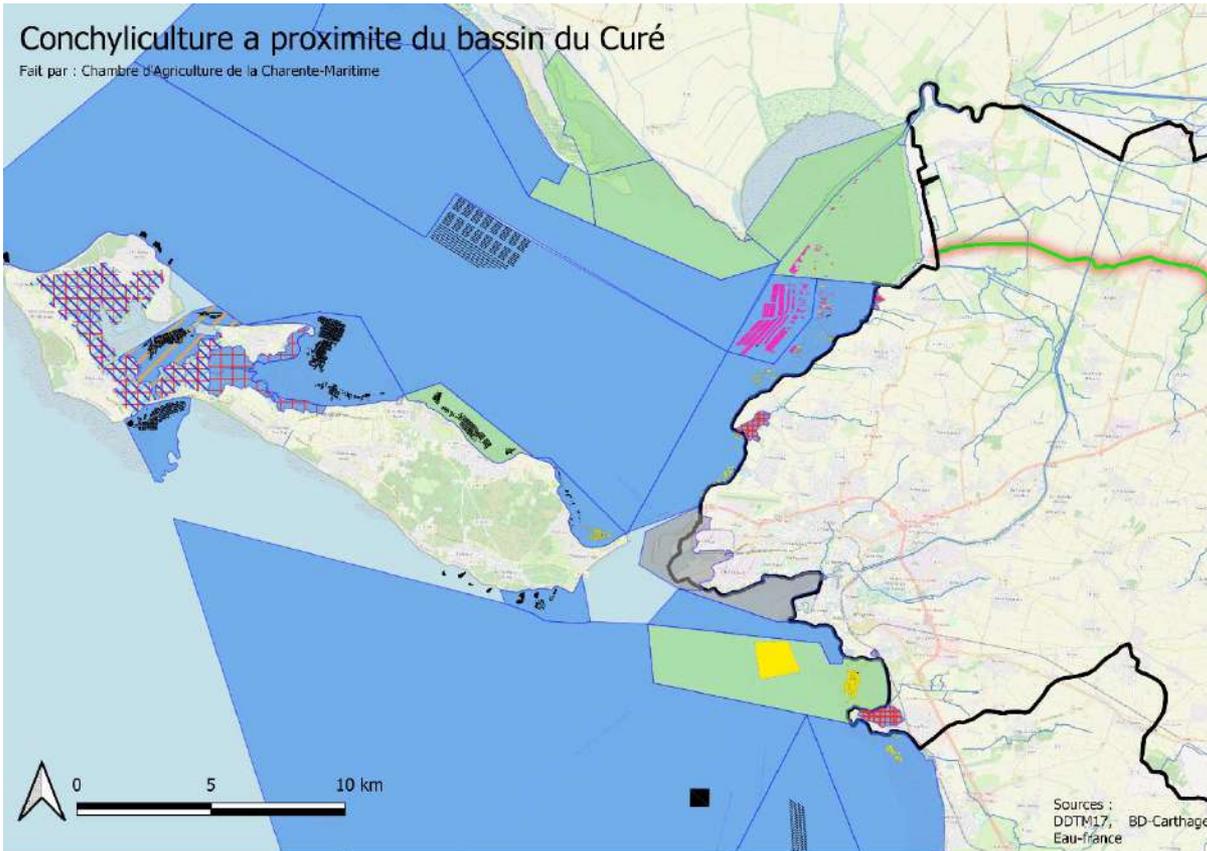
**Usages liés au littoral :**  
conchyliculture et pêche professionnelle

**Conchyliculture :**

**Charente-Maritime :**  
1<sup>ère</sup> région conchylicole de France : 91% d'huitres, 9% de moules

**Le Curé dans 17 :**

- ≈ 5% des huitres départementales,
- 18% des moules



Légende :

Cadastre conchylicole - surfacique	Cadastre conchylicole - linéaire	Bivalves fouisseurs - classement	Parcage conchylicole - Classement	Cours d'eau
Moule	Moule	Bivalves fouisseurs - classement B	A	le Curé
Huitre Creuse	Huitre Creuse	Bivalves non fouisseurs claires - classement	A Provisoire	Autres
Divers Huitre/Moule/Coquillage	En dehors	Bivalves fouisseurs claires - Classement	B	
Eau de réserve		A	NC	
En dehors			Bassin du Curé	

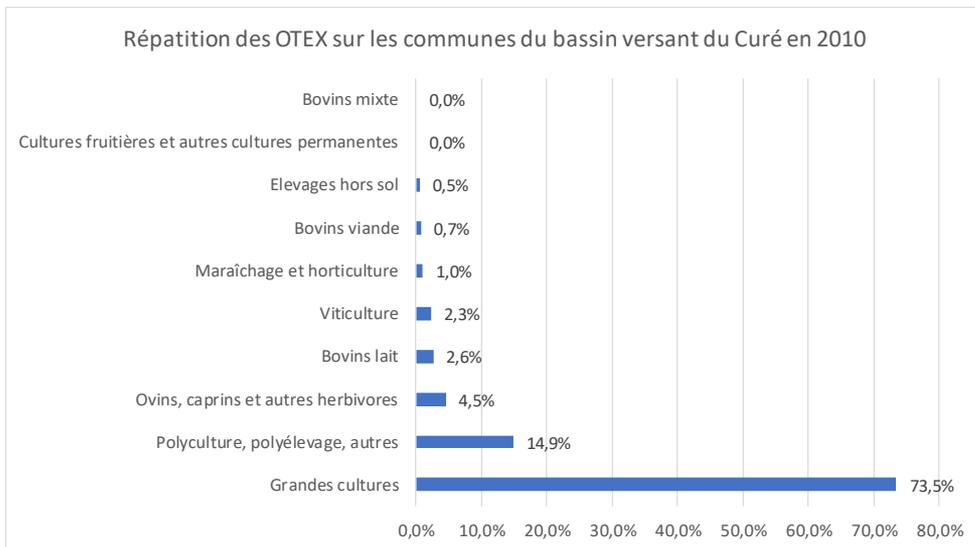
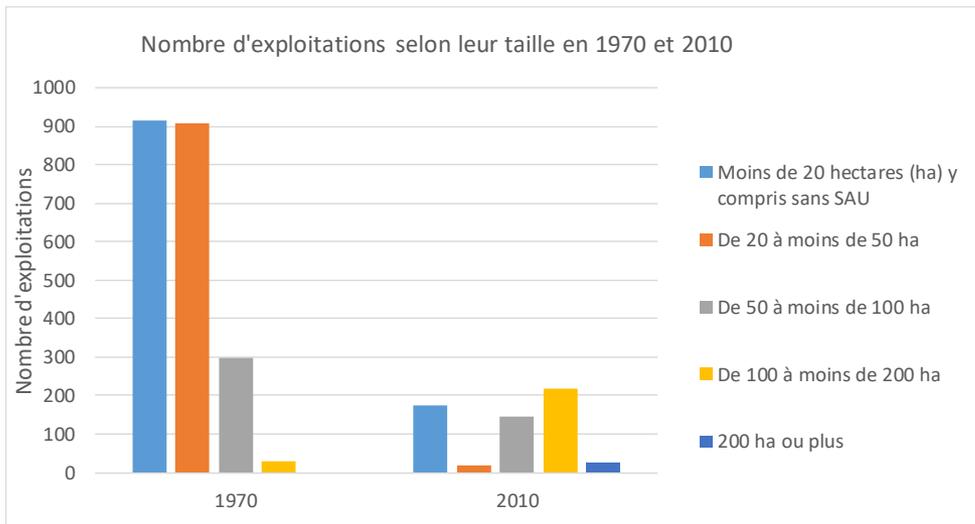
→ Soumise à la qualité des eaux

# Usage agricole

---

# III. Les usages de l'eau

## D. Agriculture



### Données à actualiser avec le RGA 2020

- - 70% des exploitations (-77% UTA) entre 1970 et 2010, maintien de la SAU → Augmentation de la taille des exploitations
- Spécialisation vers les grandes cultures : 73,5% (2010), 15% polyculture-polyélevage
- 61 % des chefs d'exploitations > 50 ans
- 49 % des exploitations sont sans successeur connu

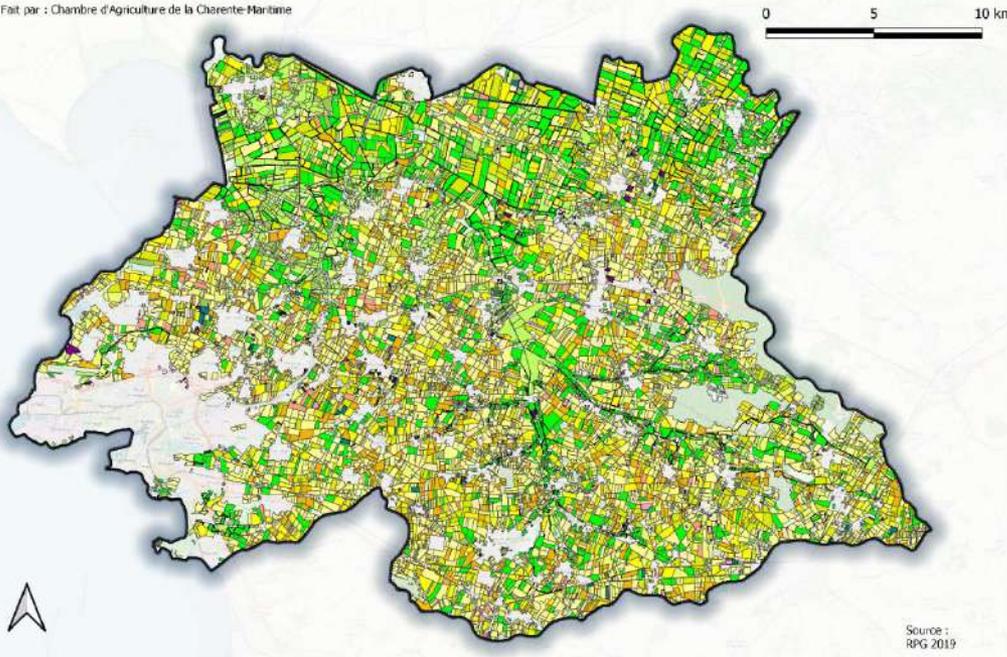
# III. Les usages de l'eau

## D. Agriculture

### 55 000 hectares de SAU (83% du Curé)

Cultures principales sur les parcelles du bassin versant du Curé en 2019

Fait par : Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime



Légende :

Basin versant Curé	Autres oléagineux	Estives landes	Légumes - fleurs	Plantes à fibres	Tournesol
Réseau Parcelaire Graphique (RPG)	Blé tendre	Fourrage	Légumineuse à grain	Prairies permanentes	Vergers
Autres céréales	Colza	Fruits à coques	Mais grain et ensilage	Prairies temporaires	Vignes
Autres cultures industrielles	Divers	Gel (sans production)	Orge	Protéagineux	

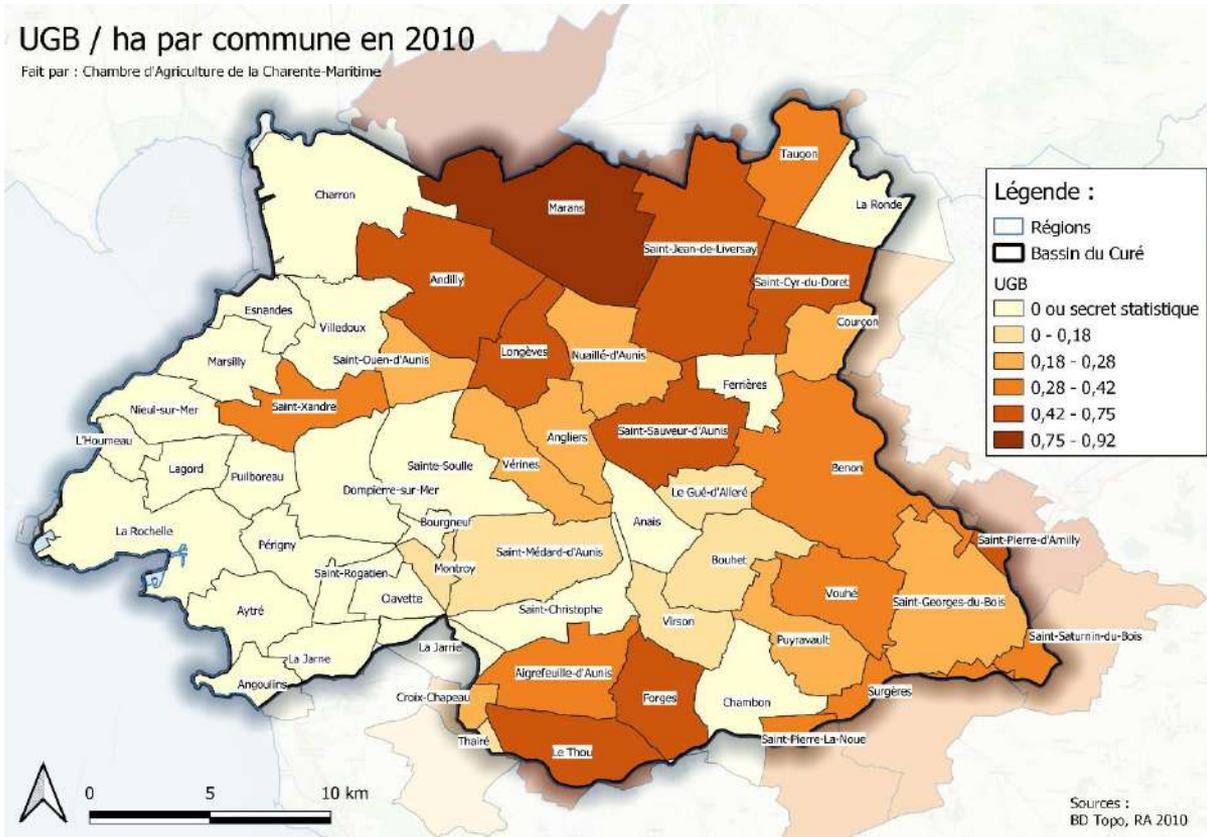
Types de cultures	Surfaces 2019 (ha)	Part	Evolution 2016 - 2019
Céréales (hors maïs)	27 107	49,1%	4,1%
<i>Dont blé tendre</i>	16806	30,4%	4,3%
Oléo-protéagineux	10 242	18,5%	-15,4%
<i>Dont protéagineux</i>	3436	6,2%	0,0%
Maïs (grain et ensilage)	8 477	15,3%	11,7%
Prairies permanentes	4 463	8,1%	3,7%
Fourrage	2 256	4,1%	17,2%
<i>Dont luzerne</i>	1641	4,1%	
Usage non-agricole, autres utilités	1 049	1,9%	7,8%
Prairies temporaires	783	1,4%	-12,7%
Autres cultures	855	1,5%	16,8%
<b>TOTAL</b>	<b>55 231</b>		<b>1,2%</b>

### Productions sur le bassin :

- Céréales : 64 % (dont 30% de blé tendre) ; 18 % oléo-protéagineux (8,5% tournesol)
- Prairies : ≈ 10 %
- 4,3% en AB

# III. Les usages de l'eau

## D. Agriculture

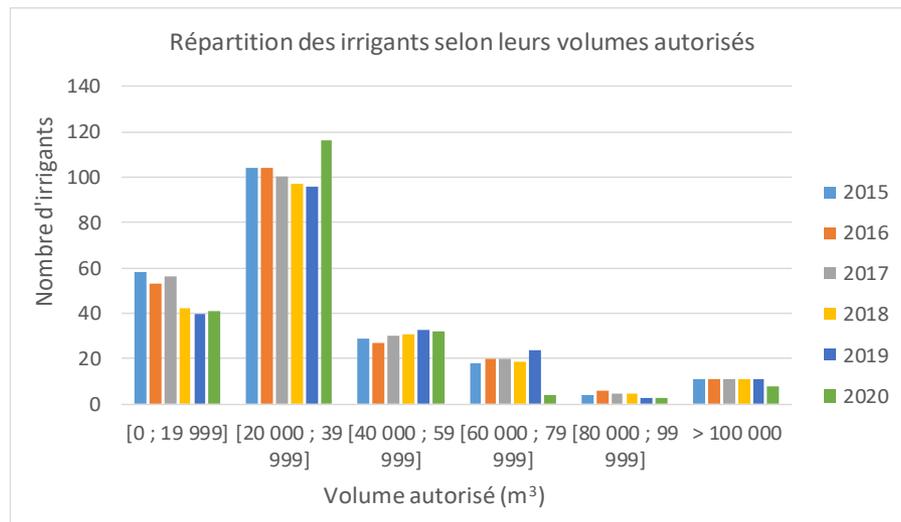


Cheptels 2010	UGBTA	Part du cheptel
<b>Total Bovins</b>	<b>17 714</b>	<b>73 %</b>
<i>Vaches laitières</i>	4 739	20 %
<i>Vaches allaitantes</i>	3 246	13 %
<i>Autres (dont secret statistique)</i>	9 729	40 %
<b>Total Equidés</b>	<b>2 18</b>	<b>1 %</b>
<b>Total Caprins</b>	<b>1 030</b>	<b>4 %</b>
<b>Total Ovins (nourrices)</b>	<b>23</b>	<b>0 %</b>
<b>Total Porcins</b>	<b>2</b>	<b>0 %</b>
<b>Volailles</b>	<b>591</b>	<b>2 %</b>
<b>Lapines-mères</b>	<b>3</b>	<b>0 %</b>
<b>Apiculture</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Secret statistique</b>	<b>4 699</b>	<b>19 %</b>
<b>Elevages</b>	<b>24 280</b>	<b>100 %</b>

- Régression de l'élevage
- 73 % de bovins
- Localisation en terres de marais, vallées alluviales (prairies)

# III. Les usages de l'eau

## D. Agriculture



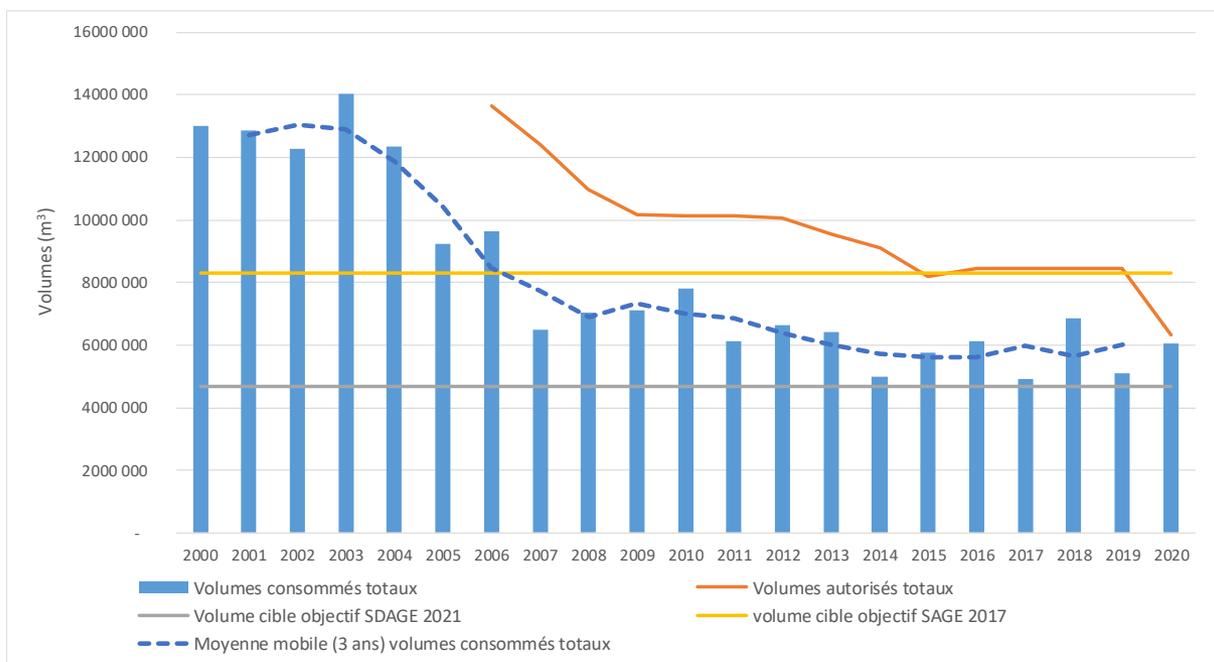
- 205 irrigants (32% des exploitations), en baisse lente
- Tous adhérents à l'ASA d'Aunis
- Baisse des petits irrigants
- Principales cultures irriguées : maïs, blé tendre ( $\approx 2/3$ )
- Baisse des céréales irriguées depuis 2016, augmentation des oléo-protéagineux
- 28% du maïs cultivé est irrigué, 55% chez le irrigants.

Cultures irriguées 2016 - 2019	Surfaces irriguées 2019	Part de la culture 2019	Variation 2016 - 2019
Céréales (hors maïs)	2 250	37,4%	-13,3%
<i>Dont blé tendre</i>	<i>1 639</i>	<i>27,3%</i>	<i>-20,9%</i>
Maïs (grain et ensilage)	2 381	39,6%	-6,8%
Oléo-protéagineux	591	9,8%	23,1%
Prairies permanentes	-	0,0%	-
Fourrage (luzerne + ray grasse)	312	5,2%	21,9%
Autres cultures	158	2,6%	418,0%
Semences	265	4,4%	-
Prairies temporaires	52	0,9%	-57,4%
Total	6 009		-0,5%

**Difficulté dans la localisation précise des parcelles irriguées**

# III. Les usages de l'eau

## D. Agriculture



### Volume autorisé :

- 2006 : 13,2 Mm<sup>3</sup>
- 2019 : 8,47 Mm<sup>3</sup> (-36%)

→ Baisse de 0,2 Mm<sup>3</sup> en 2022

### Volumes consommés (moy)

- 2006 : 8,46 Mm<sup>3</sup>
- 2020 : 6 Mm<sup>3</sup> (-29%)

### Volumes cibles / VP :

→ 2027 : 4,7 Mm<sup>3</sup>

→ HMUC : Résultats VP ?

	Printemps	Juin	Juillet	Août	Septembre	Automne
Part des prélèvements	20 %	20 %	38,5 %	19 %	2 %	0,5 %

Diagram illustrating crop water requirements: Blé Colza (linked to Printemps and Juin), Maïs Tournesol (linked to Juin, Juillet, and Août), and - restrictions (linked to Août).

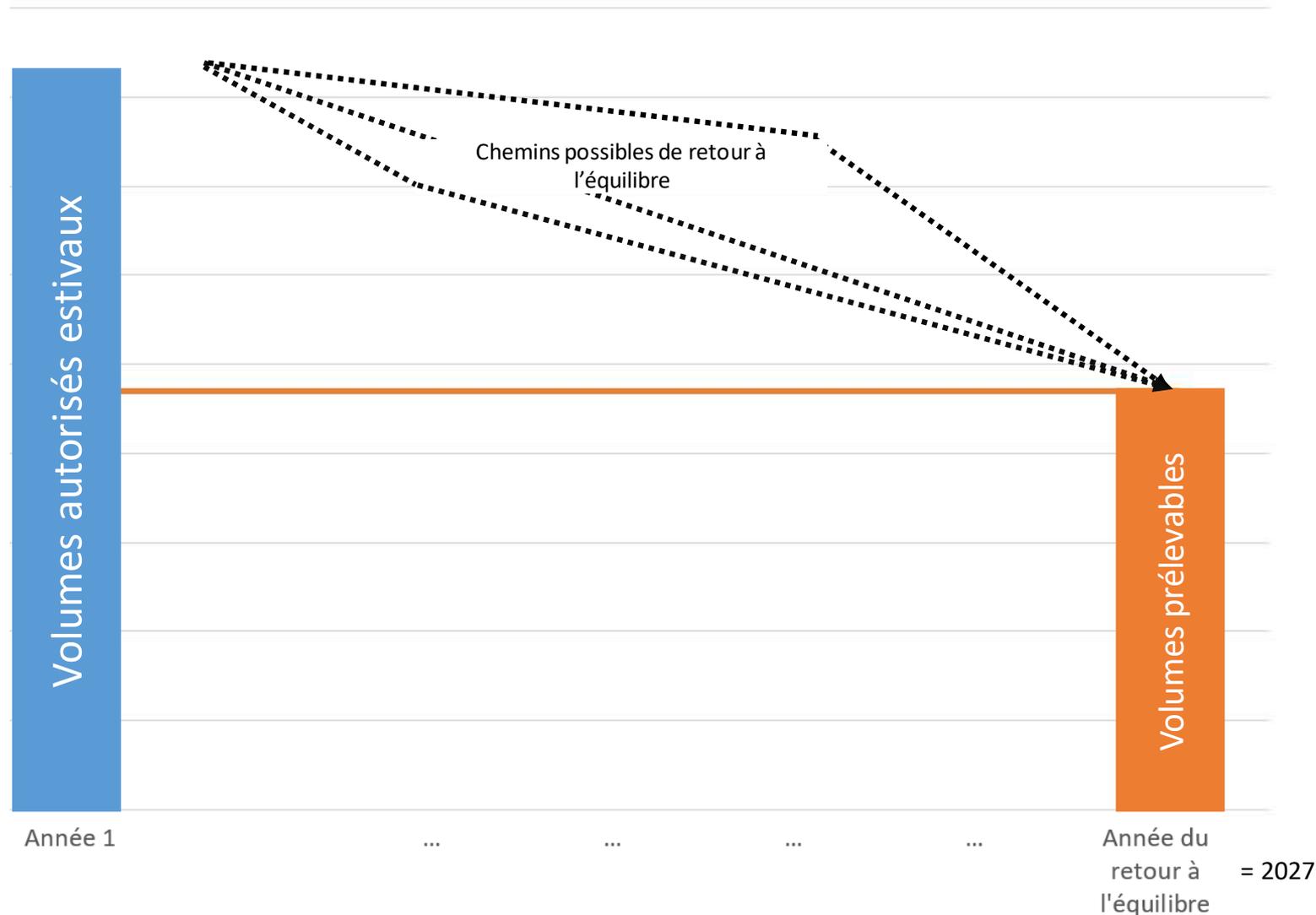
# Clarification des « volumes » du PTGE

---

# Articulation des volumes du PTGE

## But du PTGE :

A l'année du retour à l'équilibre, les VOLUMES AUTORISÉS ESTIVAUX seront égaux aux VOLUMES PRÉLEVABLES



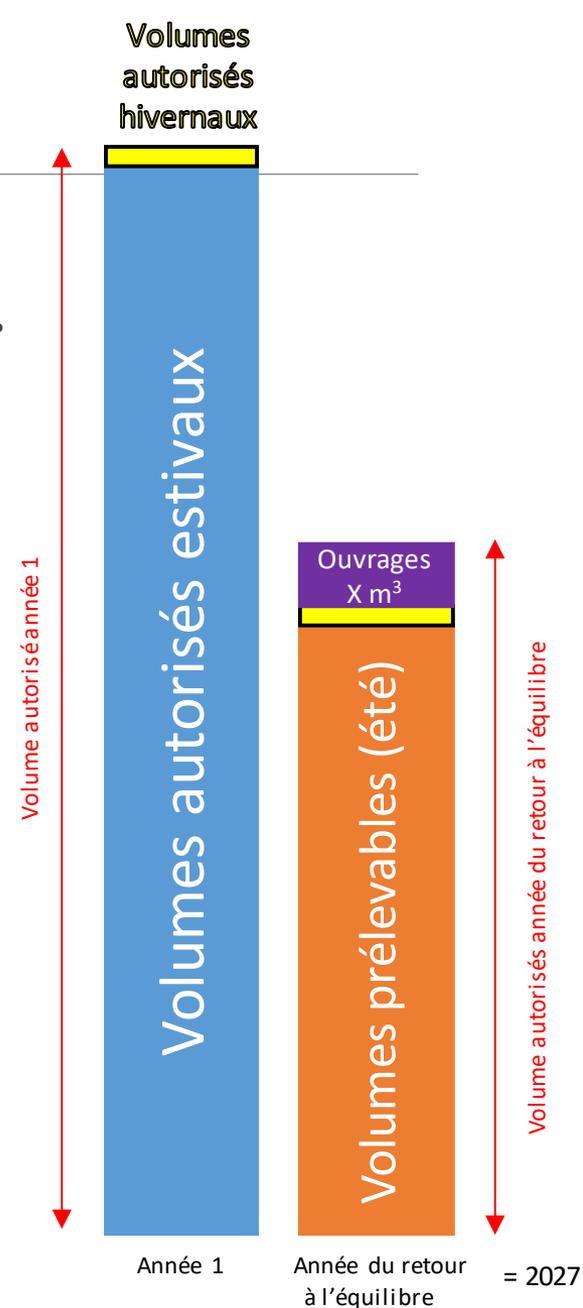
# Les volumes prélevables

## Définition des volumes prélevables :

Décret du 23 juin 2021 : « Le **VOLUME PRÉLEVABLE** correspond au volume pouvant statistiquement être prélevé **8 années sur 10** en **période de basses eaux** dans le milieu naturel aux fins d'usages anthropiques, en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques dépendant de cette ressource et les objectifs du SDAGE ».

→ S'applique à la période de basses eaux, soit du 1er avril au 31 octobre

D'autre part il existe un **VOLUME AUTORISÉ EN HIVER** qui encadre les prélèvements sur la nappe en fonction du niveau des demandes enregistrées dans le PAR chaque année et des **ouvrages réguliers vis-à-vis de la réglementation**  
(79 500 m<sup>3</sup> en 2020 sur le Curé)



# Le volume de départ du PTGE

## Détermination du VOLUME DE DÉPART DU PTGE (ou Volume de référence) :

### → Diagnostic

Calcul soumis à la concertation, validation au COPIL (*Besoins des cultures, CC, Volumes consommés*)

Les **volumes consommés moyens** entre dans le calcul du volume de départ mais n'ont pas d'autre articulation

Différence entre les VOLUMES AUTORISÉS ESTIVAUX et le VOLUME DE DÉPART : **Baisse non accompagnée** dans le PTGE



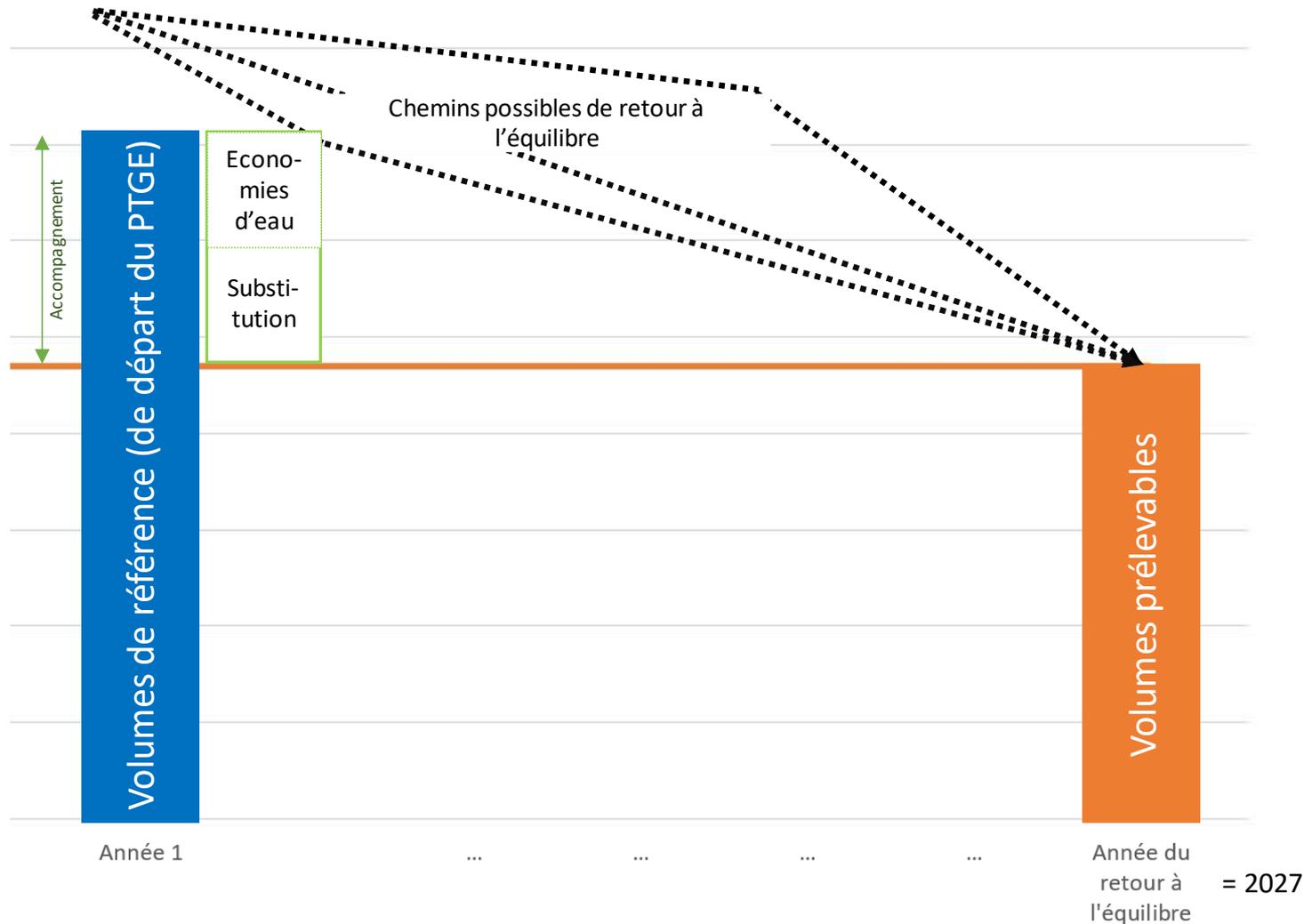
# Chemins du retour à l'équilibre

## Chemins du retour à l'équilibre (depuis VA)

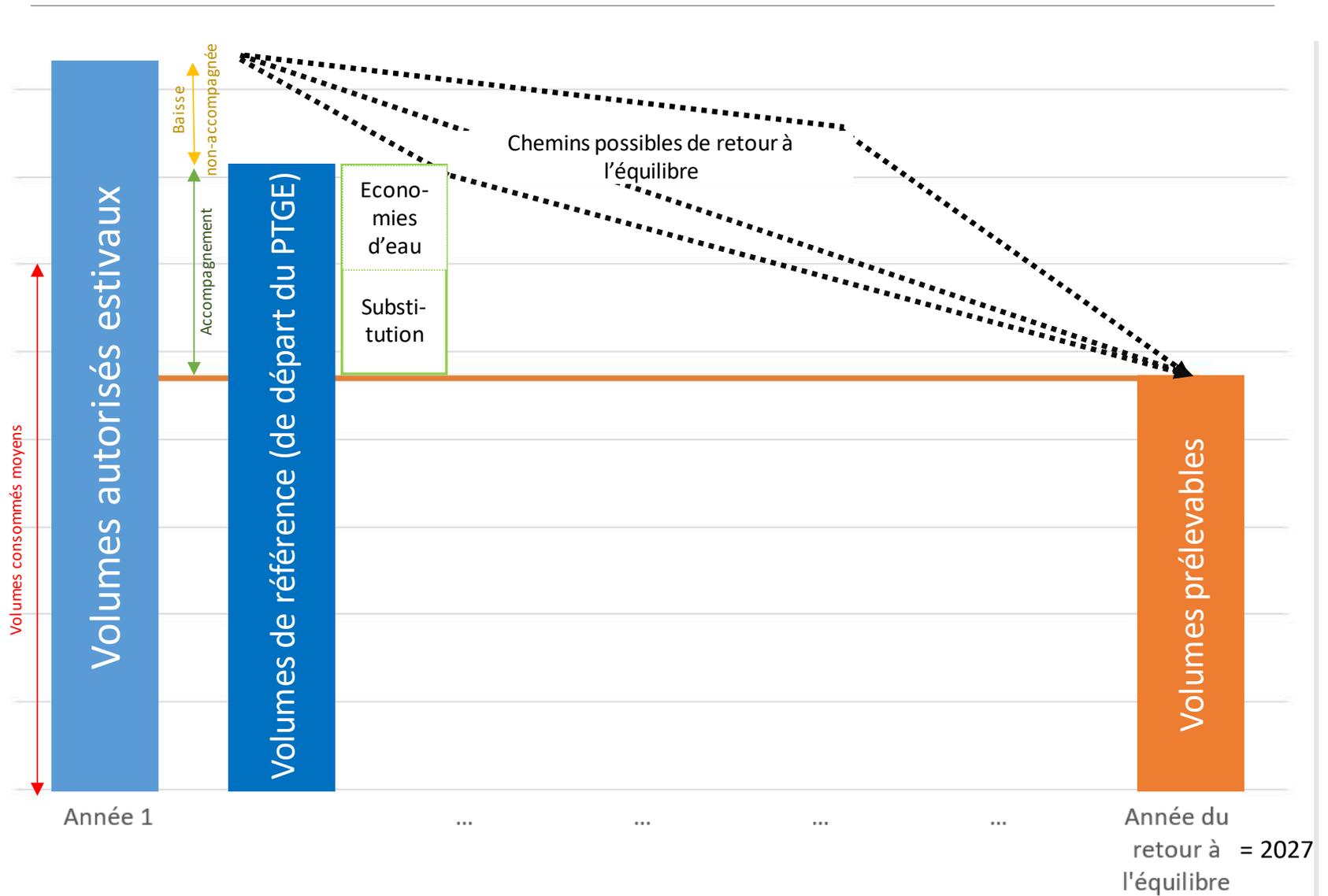
Différence entre le VOLUME DE DÉPART et les VOLUMES PRÉLEVABLES :

Accompagnement de la baisse en deux volets :

- Economies d'eau
- Substitution (Autres ressources et stockage)



# SYNTHESE



# Site internet du SYRIMA

---

# Site internet du SYRIMA

---

## Structuration de l'espace PTGE :

- Espace documentaire en accès libre
- Espace de travail réservé
- Un espace de partage d'idées / remarques à destination des usagers du territoire

[Lien du site](#)

Autres co-porteurs : renvoi vers le SYRIMA

# Rappel de l'organisation du PTGE

---

Co-portage : Assure les moyens nécessaires à la bonne progression du PTGE (pas décisionnaire)

COPIL : **Instance décisionnaire** – Valide les différents jalons du PTGE sur proposition des espaces d'élaboration

Prestataire : Neutralité de l'animation, objectivité des compte-rendu, équité du temps de parole, etc.

## Avec le concours financier :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Du Département de la Charente-Maritime
- Du Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDA)



*Établissement public du ministère  
chargé du développement durable*



Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*